



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE
ACTES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(40^e SÉANCE)

LuraTech
COMpte RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 26 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4375).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commerce et artisanat

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Michel Jacquemin,
Willy Diméglio,
Alain Brune.

M^{me} Muguette Jacquaint,
M. Claude Dhinnin.

MM. François Doubin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat ; le rapporteur spécial.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Willy Diméglio, Philippe Bassinet, Alain Bonnet, Jean-Paul Charié.

MM. le rapporteur spécial, le ministre.

Les crédits concernant le commerce et l'artisanat inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du tourisme.

Article 91 (p. 4392)

Amendement n° 52 de la commission des finances : MM. Alain Bonnet, le rapporteur spécial, le ministre, Mme Muguette Jacquaint, M. Michel Jacquemin. - Adoption.

Adoption de l'article 91 modifié.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4393).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMERCE ET ARTISANAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué au commerce et à l'artisanat.

La parole est à M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Voici le troisième budget que vous nous présentez, monsieur le ministre chargé du commerce et de l'artisanat, le troisième que je rapporte devant l'Assemblée. Nous pouvons donc aujourd'hui établir un premier bilan de votre action.

En termes de crédits, vous n'obtenez pas d'inscriptions nouvelles dont la portée serait véritablement significative. Sur ce point, l'appréciation du rapporteur n'a pas rencontré l'adhésion de la commission des finances qui, à défaut d'enthousiasme, voire de réel intérêt pour les crédits de votre ministère (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas croyable !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. ... à l'exception de M. Bonnet, qui suit ces crédits avec la plus parfaite passion, ...

M. Alain Bonnet. Merci !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. ... a adopté les crédits prévus pour 1991.

A titre personnel, je ne peux pas ne pas formuler quelques observations, quelques critiques, quelques suggestions.

Dans un document issu de votre ministère, vos services affirment que ce budget les dotera d'un supplément de moyens d'intervention de 10,9 p. 100.

Je ne peux retrouver l'exacte dimension de cette mesure, ni même ses destinations précises. La tâche est, en effet, difficile puisque la méthode de calcul demeure inconnue.

Je suis donc enclin à douter de la réalité de cette affirmation. Il ne s'agit pas d'un *a priori* négatif à votre égard, bien entendu, mais le projet de budget se caractérise par d'impor-

tantes modifications d'imputation d'un chapitre sur l'autre, en particulier en ce qui concerne les moyens d'action économique.

Le gonflement du chapitre 44-04 finançant les actions en faveur du commerce et de l'artisanat s'explique d'abord par une modification de la présentation budgétaire. Des dotations précédemment inscrites au titre VI figurent désormais à ce chapitre 44-04.

Le jeu des reports d'un exercice à l'autre vous permet probablement de disposer sur une même année d'un supplément apparent, mais vous n'obtenez pas pour autant une augmentation significative de vos capacités d'intervention, ce que nous souhaiterions, comme vous sans doute.

D'autres interrogations méritent d'être formulées sur l'impact des choix d'intervention.

Faisant suite à des expériences du type des « O.R.A.C. » ou des « A.T.R.A. », dont il est difficile d'évaluer les résultats, vos actions de restructuration des centres-villes et de revitalisation des zones sensibles paraissent approximatives. Elles se traduisent d'ailleurs par un saupoudrage de subventions. Il n'est pas sûr que l'apport du ministère puisse servir de « déclic » à des opérations d'envergure. En finançant des études, des schémas ou des évaluations diverses sur la circulation, les zones de chalandise, etc., vous encourez un risque d'éparpillement.

S'agissant des opérations primées et en cours d'exécution, certains choix - je vous l'ai dit d'ailleurs - me surprennent. Nancy et Nevers ont-elles besoin de subventions pour engager des études et définir leur politique de développement du commerce et de l'artisanat ?

Maire d'une commune de moins de 30 000 habitants, je n'aurais pas osé solliciter de l'Etat une aide si nécessaire à d'autres. Je pense aux communes qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas de recettes fiscales importantes.

Dans certains cas, il serait même naturel de vouloir réimplanter certaines activités disparues dans ces communes qui relèvent plus de la catégorie des chefs-lieux de canton que des métropoles urbaines.

En vérité, monsieur le ministre, aidez les communes de moins de 2 500 habitants. Vous ferez œuvre utile !

Parmi les inscriptions budgétaires, je distingue, en outre, une dotation destinée à financer un nouveau système d'aides aux demandeurs d'emplois créant ou reprenant une activité artisanale ou commerciale. Pour être efficace, ce dispositif devrait d'abord être connu des éventuels bénéficiaires et les conditions de l'attribution de l'aide être le plus simple possible.

Je me permettrai maintenant de m'éloigner des observations purement budgétaires. L'action de votre ministère doit être appréciée et commentée de façon globale. Vous avez, en effet, la responsabilité d'adapter les statuts et les cadres d'activité des secteurs dont vous avez la charge.

S'agissant de l'apprentissage et de la formation professionnelle, je regrette une fois encore à cette tribune la modestie des moyens mis à votre disposition. L'objectif traduit par la loi du 27 juillet 1987 semble aujourd'hui abandonné, faute de moyens, mais peut-être aussi par absence d'une volonté politique.

Le Gouvernement n'accentue-t-il pas le caractère de « voie de garage » de cette filière, en expérimentant, de façon officielle, dans certaines académies, des formules d'orientation systématique et accélérée des élèves en difficulté vers les B.E.P. ? De tels comportements découragent les employeurs et les enseignants les plus motivés.

L'apprentissage n'est plus, depuis longtemps, au centre des préoccupations du ministère de l'éducation nationale. Votre ministère n'oppose aucune formule de rectification à cette

regrettable dérive. L'essentiel de l'effort est, aujourd'hui, supporté par les régions, celle que je connais le mieux, l'Île-de-France, en étant un exemple. Dans certains secteurs, comme celui du bâtiment, l'implication des organisations professionnelles contribue à sauvegarder, en dehors des pouvoirs publics, la qualité de certaines formations.

La formation et la rémunération des maîtres d'apprentissage restent à l'écart de toute volonté résolument réformatrice. La transmission du savoir-faire artisanal dépend pourtant, pour l'essentiel, du rapport quotidien qui peut s'établir entre un professionnel expérimenté et un jeune apprenti. En contrepartie d'une revalorisation des conditions d'indemnisation des maîtres d'apprentissage, l'administration pourrait faire preuve utilement d'une plus grande rigueur pour l'attribution des agréments.

Considérant le soutien à l'artisanat, je soulignerai les conséquences de deux réformes dont vous avez pris l'initiative.

La première porte sur le soutien de l'Etat aux employeurs des assistants techniques des métiers et des moniteurs de gestion, essentiellement les institutions consulaires et les organisations professionnelles.

Un nouveau système d'agrément donné à des projets est substitué à une procédure d'aide directe à la rémunération. *A priori*, cette évolution n'était pas annonciatrice d'un désengagement de l'Etat. Sa première application, traduite par les agréments accordés en septembre dernier, semble marquer malheureusement une régression. Les disponibilités budgétaires, qui ne progressent toujours pas dans le projet de loi de finances pour 1991, ne vous permettent pas de prévoir un quelconque apport financier complémentaire. Au contraire, la sélection a généré de très sensibles distorsions aux dépens des organisations professionnelles.

Votre politique d'animation économique est ainsi compromise. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle ne tient pas compte des orientations définies par le Conseil national d'orientation et d'aménagement des structures artisanales, le C.N.O.A.S.A. Ce cadre de concertation avec les organisations professionnelles, créé en 1987, est désormais traité par le Gouvernement comme une chambre d'enregistrement à la disposition des volontés ministérielles.

La seconde réforme que vous souhaitez réaliser concerne la substitution d'une structure nouvelle, l'Institut supérieur des métiers, au cadre constitué jusqu'à présent par le centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat, le CEPAM.

Votre ambition paraissait grande : la modernisation du secteur artisanal était conçue comme un objectif dont la réalisation est conditionnée par un triple effort de recherche, de formation et d'animation.

Les premiers pas de l'Institut supérieur des métiers s'effectuent malheureusement dans un contexte de confusion, d'abord parce que les conditions de la disparition du CEPAM n'ont pas été définies de façon précise. Le sort de ses salariés n'a pas été au centre des préoccupations de l'Etat qui, en la matière, s'est comporté un peu brutalement, comme ceux que d'aucuns appelaient autrefois les « patrons de combat ».

Si l'on ne retient que les seules charges d'installation proprement dites - frais de siège, liquidation du CEPAM, embauche des personnels -, le niveau des crédits aujourd'hui dévolus à l'Institut supérieur des métiers risque d'hypothéquer, dès le départ, la réussite d'une réforme pourtant intégralement pensée par votre ministère.

Connaissant votre intérêt, monsieur le ministre, pour la notion de transferts de technologie, je conçois mal comment vous parviendrez à favoriser un tel mouvement en faveur des activités artisanales à travers l'action de l'Institut.

J'aborde maintenant certains thèmes sur lesquels vous avez vous-même, à l'origine, annoncé des réformes.

Qu'en est-il, monsieur le ministre, de vos projets concernant la rénovation du cadre légal des autorisations d'ouverture dominicale ? Nous en parlions ici l'an dernier. Or nous ne trouvons, aujourd'hui qu'anarchie et confusion grandissante. L'Etat ne peut se défaire sur les maires, qui ne disposent pas des moyens de faire respecter leur décision. Le pouvoir d'attribution à leur niveau de trois ou quatre dérogations annuelles ne constituerait pas une mesure de simplification, bien au contraire. Les grands groupes de distribution

sont en mesure d'ignorer - et ils le font - ou encore de détourner les décisions municipales. Il paraît indispensable de placer les distributeurs face à leurs responsabilités.

Une juste application des normes définies au niveau des branches pourraient être garantie aux pouvoirs publics par les organisations professionnelles des secteurs comme l'électroménager, le meuble, la librairie ou encore les loisirs. Pour l'instant, l'Etat est muet, les organisations professionnelles aussi.

Dans un autre domaine, je souhaiterais quelques informations. Qu'en est-il des projets d'autorisation de la publicité comparative ? Va-t-on assister, à travers une nouvelle forme de publicité, à des tentatives de détournement de clientèle de la part des grandes marques ? Dans un tel contexte, les commerçants indépendants seraient directement confrontés aux conséquences de situations aboutissant à renforcer leur dépendance vis-à-vis des industriels qui les approvisionnent.

Une telle perspective m'amène à vous interroger sur les relations entretenues par vos services avec le ministère chargé de la consommation et de la concurrence qui dépend du puissant ministère de l'économie et des finances.

A partir de cet exemple, une interrogation plus générale peut être formulée.

Le rôle et les missions de votre ministère n'ont pas assez évolué. L'accompagnement économique et social des transformations du commerce et de l'artisanat dépend, principalement, d'autres ministères, et singulièrement du ministère des finances et de celui du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ainsi, votre ministère se voit-il condamner à développer ses préoccupations d'action interministérielle.

Faute de moyens, vous ne pouvez être que le défenseur, j'allais dire l'avocat, auprès des ministres des finances, par exemple, des 900 000 entreprises artisanales qui regroupent 2,8 millions d'actifs, chefs d'entreprise, aides familiaux et salariés compris. Or l'Etat les néglige, et ils ont bien besoin d'être entendus et défendus. Qui, sinon le ministre du commerce et de l'artisanat, peut rappeler au ministère des finances qu'au cours des dix-huit derniers mois ce secteur a créé 70 000 emplois en terme net.

Les 360 000 entreprises individuelles représentent plus de 70 p. 100 des activités commerciales françaises, soit au total 12,5 p. 100 de la population active de ce pays. Si nous regardons un peu derrière nous, nous constatons que les créations d'emplois ont été particulièrement vigoureuses dans ce secteur : depuis 1960, la population salariée du commerce a augmenté de 83,5 p. 100.

Les chefs d'entreprises artisanales ou commerciales n'aspirent nullement à vivre de subventions publiques, comme d'autres secteurs en ont malheureusement pris l'habitude. Ils revendiquent seulement le bénéfice d'un juste principe de parité sociale et fiscale.

A cet égard, mes chers collègues, votre rapporteur s'interroge sur les conséquences de mesures d'allègement accordées au titre de l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire aux grandes entreprises. Les entrepreneurs individuels ressentent ces décisions comme un facteur de dégradation relative de leur situation, dès lors qu'ils ne bénéficient d'aucune réduction, même symbolique, de l'assiette ou du taux des B.I.C.

Une parité de traitement, monsieur le ministre, consisterait à ouvrir en leur faveur un système de franchise d'impôt pour une fraction de la part bénéficiaire de leur activité qu'ils n'affectent jamais à leur rémunération et réinvestissent automatiquement dans leur entreprise. Vous marqueriez votre passage en obtenant de vos collègues des finances la création d'un "fonds d'investissement" exonéré des B.I.C. pendant cinq ans, sous condition, naturellement, d'utilisation à des fins productives, la réintégration étant de règle en cas de défaut d'investissement au terme du plan. Cette modalité aurait des effets positifs dans des secteurs devant assumer la charge permanente de l'amélioration de leur compétitivité.

Il est étrange que l'Etat traite depuis si longtemps, j'allais dire avec désinvolture, le mot est plutôt avec indifférence, un secteur si important pour notre économie et dans la lutte contre le chômage. Artisans et commerçants, connaissant votre carrière et écoutant vos propos, attendent encore de votre part, monsieur le ministre, des initiatives qui les mettent à égalité avec leurs grands concurrents et leurs collègues étrangers. Vous me trouveriez à vos côtés dans un tel combat

si vous l'entrez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reprendrai pas l'ensemble de mon rapport écrit. Chacun peut le consulter. J'essaierai plutôt d'expliquer pourquoi j'ai tenu à y faire passer quelques messages.

Qui est le ministre du commerce et de l'artisanat ? Posez cette question aux Français : la plupart d'entre eux vous répondront qu'ils ne savaient pas qu'il y en avait un. D'autres, pensant donner le juste prix, s'exclameront : « C'est Michel-Edouard Leclerc ! » (*Sourires.*) Quelques spécialistes, peut-être, répondront M. Royer, d'autres M. Doubin. Même les commerçants et artisans, dans leur majorité, ne sauront pas répondre.

Monsieur le ministre, ne prenez surtout pas cette réflexion au premier degré. Ne la croyez pas dirigée contre vous. J'ai de l'estime et du respect pour l'homme. J'imagine trop vos difficultés. Je n'ai ni pour intention ni pour stratégie de vous blesser. De plus, si l'on demandait quels sont les députés de l'opposition qui défendent le commerce et l'artisanat, je ne me fais aucune illusion sur les réponses !

Cette façon d'aborder mon exposé permet de poser d'entrée de jeu cette question : pourquoi n'arrivons nous pas, monsieur le ministre, à mobiliser, à appeler l'attention sur le secteur du commerce et de l'artisanat ? Il représente pourtant 20 p. 100 de la population active et, comme le redira notre collègue Claude Dhinnin et comme vient de l'indiquer le rapporteur de la commission des finances, il est par excellence la convivialité au quotidien.

Pourquoi la population se désintéresse-t-elle de ce secteur ? A mon avis, pour trois raisons au moins.

En premier lieu, les commerçants et artisans sont victimes d'images fausses et négatives.

En deuxième lieu, les discours les concernant sonnent faux. Ouverture du dimanche, publicité comparative, liberté d'entreprendre, grandes surfaces, reventes à perte : sur tous nos sujets actuels de réflexion, il existe un très net décalage entre la présentation et l'attente de l'opinion.

La troisième raison du désintérêt de l'opinion pour ce secteur pourtant si fondamental pour l'équilibre de notre société et de notre économie tient au fait que les commerçants et artisans n'ont pas, comme d'autres travailleurs, les moyens de se faire entendre. S'ils pouvaient faire grève, fermer leurs magasins et boutiques pour manifester, ils crieraient aujourd'hui, monsieur le ministre, comme d'autres, leur colère et leur vérité.

Notre responsabilité à tous à les écouter et à les représenter en est d'autant plus grande. Voilà pourquoi la première phrase du rapport pour avis que j'ai rédigé au nom de mes collègues de la commission de la production et des échanges est-elle celle de Saint-Exupéry : « Il n'est de luxe véritable que celui des relations humaines ».

Pourquoi cet avis, dans sa conclusion, développe-t-il une proposition concrète et nouvelle : créer, sur une chaîne de radio nationale, une émission quotidienne destinée aux commerçants et artisans ? Parce que, monsieur le ministre, tous vos efforts, toute votre énergie, toutes les dispositions favorables que vous pourrez prendre et que je salue dans mon rapport n'atteindront jamais les résultats annoncés tant que les bénéficiaires ne seront pas directement informés, sensibilisés, mobilisés et mis en valeur.

Je dirai maintenant quelques mots de l'apprentissage. J'y consacre un chapitre de mon rapport, et M. Griotteray vient d'en parler. Pourquoi, alors même que 94 p. 100 des chefs d'entreprise, des jeunes et des parents considèrent que c'est une bonne façon d'apprendre un vrai métier, y a-t-il si peu de candidats et si peu d'apprentis ? Peut-être faudrait-il, et nous sommes prêts à vous y aider, modifier un certain état d'esprit de l'éducation nationale. Il n'est pas acceptable que de nombreux conseillers d'orientation découragent tout jeune qui sait un peu lire et écrire de suivre la filière de l'apprentissage, alors que ce serait pour lui le bon moyen d'apprendre un métier tout en passant un baccalauréat ou un B.T.S.

Quel est, monsieur le ministre, l'enjeu de votre politique, comme de celle de tous ceux qui s'intéressent au commerce et à l'artisanat ? Libérer l'initiative et l'autonomie des commerçants et artisans tout en préservant l'homogénéité et la cohérence de ce secteur.

Comment nous y prendre ? En dirigeant autrement.

Hier, le dirigeant, le ministre, le pouvoir, était un manager au sens de gestionnaire, de méthode, de procédure et de contrôle. Aujourd'hui, le dirigeant doit devenir le leader.

Notre compétence distinctive, à nous élus, n'est plus l'omniscience. Nous devons posséder une bonne intuition stratégique, par laquelle nous apportons une vision d'avenir ; nous devons être capables de réagir immédiatement à des circonstances imprévues ; nous devons piloter par influence et non commander par directives ; nous devons être aptes à nous placer au centre nerveux, c'est-à-dire sur le terrain, et non plus seulement à la tête des structures.

En résumé, les outils privilégiés de votre pouvoir, monsieur le ministre, ne sont plus le budget et la loi. Ils sont la culture et l'identité nationale qui traduisent les fondements d'une solidarité collective. Ils sont le dialogue, et donc l'écoute qui, seuls, permettent aux acteurs d'exprimer leur diversité.

Voilà comment il faudrait diriger aujourd'hui.

Nous ne sommes pas les seuls à dire, monsieur le ministre, que la politique de la France est trop parisienne et trop macro-économique, qu'elle ne répond ni aux attentes ni aux besoins des commerçants et artisans sur le terrain.

Cette inadéquation est très officiellement confirmée par l'inspection générale de l'industrie et du commerce dans son audit réalisé en août 1990 sur les délégations régionales du commerce et de l'artisanat, les D.R.C.A. :

« Outre les difficultés morales et matérielles auxquelles se heurtent les D.R.C.A. dans leur action quotidienne en province, une mention particulière doit être faite des rapports Paris-province. Il n'est pas exagéré, lorsqu'on considère l'évolution de la situation depuis 1983, de parler à ce sujet d'un double malentendu ... Paris généralise, oublie le bicéphalisme des délégations, Paris oublie qu'il est lui-même courtisé ... Si c'est au prix d'un investissement personnel colossal que les délégués régionaux peuvent établir avec leur environnement un rapport de considération et d'amitié, il n'en reste pas moins qu'ils sont épuisés. A terme, cette situation de fragilité ne peut se révéler que source de difficultés graves ».

Paris ne sent pas les aspects micro-économiques, Paris néglige ses relais sur le terrain. Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Poitou-Charente, Basse-Normandie, Franche-Comté : dans ces régions, monsieur le ministre, il n'y a plus de délégué régional du commerce et de l'artisanat.

« Source de difficultés graves », prévient l'inspection générale de l'industrie et de commerce. Oui, monsieur le ministre, mon deuxième message sera pour vous prévenir que ça bout sous le couvercle de la marmite. Ça bout parce que les commerçants et artisans ne veulent pas être leurrés.

On n'annonce pas un budget en augmentation de 10,9 p. 100 quand, en tenant compte des transferts de crédits de certains ministères, il baisse en réalité de 7 p. 100.

On n'annonce pas une augmentation quand ce n'est pas le montant du budget qui compte le plus. Le rôle du ministère doit se traduire par des actions de promotion, d'incitation et de formation et non, comme mon collègue de la commission des finances vient de le rappeler, par des distributions de subventions.

Ça bout, monsieur le ministre, parce que les commerçants et artisans sont mal jugés. C'est un point fondamental. Combien de fois entend-on dire, chers collègues : « Les commerçants ne sont pas malheureux ! Vu leurs vitrines, vu leurs magasins, qu'est-ce qu'ils doivent gagner comme argent ! » Mais qui accepte de regarder le niveau de leur endettement ? Qui accepte de voir leur découvert bancaire ? Qui reconnaît qu'ils travaillent tous les jours de la semaine, parfois soixante-dix heures, pour payer les banques ?

M. Alain Bonnet. Comme les agriculteurs !

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Qui voit le nombre de faillites et de dépôts de bilan ?

Oui, ça bout sous le couvercle de la marmite, car la France - vous savez, monsieur le ministre, que c'est un de mes sujets de prédilection, et vous-même vous y intéressez de plus en plus - s'enlise dans une surenchère du discount. Sur le terrain, c'est la loi de la jungle. La liberté ne peut pas être la loi de la jungle !

Qui a le courage de dénoncer les effets catastrophiques pour tous les opérateurs, non seulement pour le petit commerce, mais aussi pour l'industrie agro-alimentaire, pour les grandes surfaces et, surtout, pour les consommateurs, de cette politique du prix d'appel ?

Elle consiste pourtant uniquement à annoncer des prix bas, qui sont interdits par la loi en cas de revente à perte, pour attirer le client et lui vendre des produits beaucoup plus chers. Le consommateur est bafoué en même temps que le commerçant de proximité est déconsidéré.

Qui le dénonce ? L'I.L.E.C., qui vient d'envoyer à M. Babuziaux un rapport dans lequel il parle de « trop-plein ». Il faudrait que l'ensemble des industriels et des opérateurs de ce pays nous aident.

Ça bout enfin, monsieur le ministre, parce que les commerçants et les artisans sont trompés.

D'un côté, on leur dit : « Sans vous, la France ne serait plus ce pays fort où règne au quotidien la vraie liberté, celle des échanges. » Et c'est vrai !

Mais de l'autre côté, en dehors des discours, sur le terrain, la réalité est tout autre. Ils ne gagnent plus d'argent, ils sont soupçonnés d'être des voleurs et ils se sentent de perpétuels incompris.

Tirez, monsieur le ministre, les conclusions qui s'imposent du rapport que j'ai présenté au nom de mes collègues de la commission de la production et des échanges, non pas dans le but de vous agresser, mais dans celui d'œuvrer et de servir le commerce et l'artisanat, et qui a été adopté à l'unanimité.

Menons, je dis bien menons, cette grande opération de rapprochement entre les Français et leurs commerçants et artisans. Faisons cette émission quotidienne de radio dont je parlais au début de mon propos. Souvenez-vous de l'impact de celle de Max Meynier sur les « routiers sont sympas ». Elle a eu pour conséquence directe, certes, de mieux faire connaître les chauffeurs-routiers entre eux, mais aussi de mieux les faire connaître du grand public. C'est cet impact sur le public que j'attends d'une émission consacrée aux commerçants et aux artisans.

Ainsi, demain - et j'en reviens à ma première question - la France vous connaîtra-t-elle peut-être, monsieur le ministre, car, et c'est bien sûr cela le plus important, elle aura retrouvé sa fierté d'aimer, de comprendre et de rejoindre ses commerçants et artisans, elle aura retrouvé une estime et une admiration que les étrangers, eux, quand ils parlent de la France, n'ont jamais cessé d'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Avec le projet de budget pour 1991, le Gouvernement, monsieur le ministre, est fidèle à l'attitude qu'il a eue les années dernières : il n'engage pas de véritables moyens en faveur du commerce et de l'artisanat. Il s'agit pourtant, rappelons-le, de deux secteurs qui jouent un rôle important dans l'économie et dans la configuration géographique et sociale de notre pays.

Quelques chiffres éclaireront mon propos : 25 p. 100 de la population active travaille dans le commerce et l'artisanat. Ils couvrent des secteurs variés : le bâtiment, pour 40 p. 100 ; l'alimentation, pour 25 p. 100 ; les services, pour 35 p. 100.

Malheureusement, votre projet de budget pour 1991 n'échappe pas à la règle de la reconduction, des transferts de crédits et des jeux d'écritures. Sa place dans le budget national reste mince, malgré une augmentation, avez-vous annoncé, de 10,9 p. 100 des crédits d'intervention, hors crédits affectés aux bonifications d'intérêts.

Cette augmentation n'apparaît pas clairement à la lecture du « bleu », mais peut-être nous apporterez-vous des précisions. En tout cas, nous vous les demandons.

Au demeurant, l'augmentation annoncée résulte, comme l'an passé, de transferts de crédits en provenance d'autres ministères et ne permet pas de qualifier votre projet de

budget d'ambitieux ni même de « motivant ». On constate qu'il n'existe pas, au fond, de volonté de s'attaquer aux grandes causes du déséquilibre structurel du commerce et de l'artisanat. Le groupe de l'Union du centre au nom duquel je m'exprime le regrette.

J'insisterai plus particulièrement sur des problèmes qui, peut-être, sortent du strict cadre de la discussion budgétaire. Mais, dans ce genre d'exercice, les rapporteurs décortiquent les chiffres les uns après les autres et il serait fastidieux de les reprendre. Aussi, comme ont d'ailleurs tenté de le faire mes prédécesseurs à la tribune, centrerai-je mes propos sur quelques points qui me semblent particulièrement importants : les bonifications d'intérêts, vieille revendication du monde du commerce ; la formation aux métiers du commerce et l'assistance technique apportée à l'artisanat ; les délégations régionales du commerce et de l'artisanat ; enfin, l'insuffisance de la politique à l'égard des zones sensibles et des centres villes.

On parle beaucoup des bonifications d'intérêt, car elles constituent l'un des axes majeurs d'une politique de l'artisanat.

Nous regrettons la diminution de 7 p. 100 des crédits de l'enveloppe des bonifications des prêts. Cette régression n'est pas négligeable puisqu'elle porte effet sur un montant total de crédits de prêts bonifiés - je ne parle pas des prêts conventionnés - de 3,4 milliards de francs. J'ajoute que les crédits de cette enveloppe sont consommés en six mois, ce qui n'est pas sans entraîner des files d'attente. Or les mesures nouvelles passent de 73,8 millions de francs à 55 millions de francs, soit une diminution importante. On pourrait souhaiter - il faudrait y regarder de plus près du point de vue de l'orthodoxie budgétaire - que cette diminution des crédits bonifiés soit affectée à une autre ligne budgétaire d'aide à l'artisanat.

Et c'est à juste titre que l'on peut s'étonner de cette diminution, car ces crédits bonifiés sont, pour les artisans, une des rares voies possibles de disposer de crédits à meilleurs taux que ceux qu'ils peuvent obtenir sur le marché financier. Alors que les chefs d'entreprise, eux, peuvent bénéficier de plusieurs autres sources de financement privilégiées.

Ma deuxième remarque portera sur la formation des commerçants et l'assistance technique dans l'artisanat. Je vous ferai part à ce propos de deux réflexions.

Bien souvent, on a voulu, lorsqu'on a parlé de l'accès aux prêts bonifiés pour le monde du commerce - qui n'a jamais été accordé -, l'assortir d'une obligation de première formation du commerçant. Je n'aborderai pas la question sous cet angle. Je voudrais seulement réaffirmer ici, monsieur le ministre, que la première formation du commerçant - et je parle d'expérience - reste une des priorités sur lesquelles il faut que nous réfléchissions. Il faut sensibiliser les chambres consulaires pour qu'elles sortent de l'avis un peu étroit dans lequel, parfois, elles se sont enfermées, ne voulant pas reconnaître le caractère obligatoire d'un stage d'initiation. Essayons de faire changer cette position, car je suis persuadé que les établissements consulaires reconnaissent la très grande nécessité d'actions de sensibilisation, d'actions d'information auprès des commerçants nouveaux. Nous observons toujours - les chiffres le montrent - une « mortalité infantile », si je puis me permettre cette expression, beaucoup trop importante dans ce pays lors des deux premières années de la vie des commerces nouveaux. Il y a là quelque chose à faire, une réflexion à reprendre, notamment avec le milieu consulaire.

Quant à l'assistance technique dans l'artisanat, nous aimerions savoir, monsieur le ministre, ce qu'a donné la réforme entreprise. C'est une bonne réforme. Avoir voulu finaliser l'aide de l'Etat aux chambres des métiers est une bonne politique, car c'est la voie de l'efficacité, la voie de la réflexion. Peut-être est-il encore trop tôt pour en tirer vraiment les enseignements. Néanmoins, je souhaiterais que vous nous donniez vos premières impressions.

Je vous livrera tout de même une inquiétude : les moyens financiers accordés par l'Etat à cette assistance technique ne sont-ils pas insuffisants ? Nous verrons rapidement ce qu'il en est. Mais je souhaiterais que vous nous confirmiez que cette enveloppe 1991 sera bien suffisante pour faire face à la demande et que vous nous apportiez les apaisements que nous souhaitons.

S'agissant des délégations régionales, je m'interroge sur leur avenir. Mon collègue Jean-Paul Charlé a dit tout à l'heure que ces postes n'étaient pas pourvus dans un certain nombre de régions. Je ne sais quel sort vous réserverez à ces délégations régionales. Il ne serait pas bon que ce poste devienne un poste « banalisé » dans les services préfectoraux. Il doit rester un poste « visible », notamment pour les chambres consulaires et pour l'ensemble des commerçants et des artisans.

La formule qui avait été adoptée me semblait bonne. Je l'ai pratiquée moi-même et nous avons pu faire avec le délégué régional du très bon travail dans ma région. J'aimerais avoir l'assurance que vous resterez dans cette ligne politique.

Enfin, monsieur le ministre, je m'interroge sur la volonté que vous avez de mener une politique d'envergure en faveur des zones dites sensibles et des centres villes. Je ne me lasse pas d'exprimer ici mon inquiétude sur la progression inquiétante des parts de marché prises par les grandes surfaces. Cette année, nous ne pouvons pas encore disposer des chiffres du rapport annuel sur la loi Royer. Nous l'attendons avec impatience. L'année dernière, j'avais relevé la forte progression des parts de marché prises par la grande distribution. Je déplore aussi le manque de contrôle de l'application des décisions en matière d'urbanisme commercial, ainsi que la rapidité des délais exigés pour la nouvelle présentation d'un dossier préalablement repoussé.

Je persiste à penser que, dans les zones rurales et dans les centres villes, un commerce de proximité est vraiment indispensable, non seulement pour les services évidents qu'il apporte, mais aussi pour la qualité de vie qu'il offre. Nous l'avons dit plusieurs fois : seul un contrôle honnête et rigoureux du lieu d'implantation d'unités commerciales pourra permettre une saine évaluation du risque réel de déséquilibre local et de désertification des centres bourgs en zone rurale.

Vous vous êtes interrogé, comme nous, sur la notion d'unité économique. Des réflexions sont engagées sur ce thème. Le rapporteur Alain Griotteray y a fait allusion. Nous souhaiterions savoir, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions et où en sont vos réflexions. Si nous n'arrivons pas à faire jouer ce concept même d'unité économique, je suis bien persuadé que nous tiendrons encore à cette tribune bien des discours inutiles. En effet, inutiles et hypocrites auront été les discours tenus par les responsables politiques lors des grands débats sur l'aménagement du territoire et l'aménagement rural si nous ne nous montrons pas capables de maîtriser l'emprise et l'évolution de la grande distribution !

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Jacquemin. Ce problème est réel. Il faut avoir le courage d'en parler franchement, en mettant les cartes sur la table dans cette enceinte.

Monsieur le ministre, ce budget me semble manquer de volonté à l'égard du monde du commerce et de l'artisanat. Il ne se révèle guère motivant sur les grands sujets qui nous préoccupent et n'ouvre pas de perspectives très encourageantes pour un secteur d'activité chargé de promesses et de traditions.

La première partie de la loi de finances a montré que la fiscalité à l'égard des P.M.E. n'évoluait pas dans le bon sens. Je l'ai regretté, à cette tribune. Votre majorité avait présenté des amendements en faveur des petites et moyennes entreprises. Ils n'ont pas trouvé d'écho favorable dans cette enceinte, et nous l'avons regretté.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que je voulais, assez librement, vous livrer à l'occasion de ce budget, dont j'ai fait comprendre qu'il ne soulevait pas l'enthousiasme du groupe de l'Union du centre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord vous faire part du regret de Jacques Farran, retenu par des obligations professionnelles, de ne pouvoir participer à cette séance. Je suis sûr que vous reconnaîtrez dans mes propos quelques-unes de ses réflexions et de ses remarques.

Lorsque j'ai pris connaissance, monsieur le ministre, du communiqué que vous avez diffusé sur votre budget, j'ai été agréablement surpris. Les crédits du ministère du commerce et de l'artisanat augmentaient de 10,9 p. 100 par rapport au budget précédent.

Mais mon enthousiasme n'a été que de courte durée. Le temps de compiler les chiffres contenus dans le bleu budgétaire.

Votre budget, monsieur le ministre, n'augmente en réalité que de 0,3 p. 100 en francs courants par rapport à l'année dernière, ce qui, en fait, masque une diminution en francs constants.

Si l'on inclut les transferts de crédits en provenance d'autres ministères, les crédits du commerce et de l'artisanat augmentent effectivement de 7,7 p. 100. Ces transferts proviennent des ministères de l'agriculture et de la culture pour le centre d'information sur les métiers d'art.

Enfin, 18,6 millions de francs proviennent du ministère du travail et sont affectés au financement de l'aide à la création d'entreprise.

En réalité, les crédits disponibles ne vous laissent qu'une marge de manœuvre réduite, très réduite. Je le regrette vivement, d'autant que le commerce en milieu urbain a besoin d'être revitalisé, le commerce en zone rurale sauvé du naufrage et l'artisanat dynamisé. Quand je parle de l'artisanat, je pense en particulier à l'apprentissage, qui risque de pâtir de la faiblesse des moyens qui lui sont consacrés dans ce budget.

Monsieur le ministre, nous avons conscience des efforts que vous faites en faveur des secteurs dont vous avez la charge. Aussi, nous regrettons que les arbitrages budgétaires ne vous donnent pas les moyens de votre ambition.

Un certain nombre d'initiatives méritent d'être soulignées.

Je commencerai par celle qui peut paraître la plus anodine mais qui revêt une importance certaine pour l'action sur le terrain en faveur du commerce et de l'artisanat. Je veux parler de l'augmentation des crédits alloués aux délégations régionales du commerce et de l'artisanat. Le groupe U.D.F. avait, l'année passée, appelé votre attention sur la carence en personnel de ces délégations régionales. Elles faisaient figure de parent pauvre au regard des moyens dont disposaient les directions régionales de l'agriculture.

Autre mesure que nous apprécions : la mise en franchise de T.V.A. des entreprises réalisant moins de 70 000 francs de chiffre d'affaires. Cette mesure profitera aux petits commerces en zone rurale, qui en ont bien besoin.

Toujours en faveur des zones rurales, le « dernier commerce » devrait bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre de la revitalisation des zones sensibles en milieu rural.

Un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle perçue sur les hypermarchés, qui devrait être créé dans le cadre d'une prochaine loi, financerait ce type d'action.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce genre d'intervention à un moment où le monde rural vit une crise sans précédent.

Le maintien du commerce ou du dernier artisan dans un village est essentiel pour lutter contre la désertification qui gagne nos campagnes. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous apportiez quelques précisions sur les modalités de mise en œuvre de cette mesure ainsi que sur le contenu du texte que vous préparez concernant la péréquation de la taxe professionnelle sur les hypermarchés.

Cela fait de nombreuses années que le problème du maintien du tissu en milieu rural est posé. Les ministères successifs ont toujours, faute de moyens, agi au coup par coup. Mais jamais aucune politique globale n'a été proposée.

Pour régler ce problème d'une importance capitale pour la France rurale, nous pensons que la définition d'une politique interministérielle est indispensable.

Nous pensons également, comme vous l'avait déjà indiqué l'année passée mon collègue Jacques Farran, qu'une des solutions réside dans la possibilité de créer des commerces multiservices. Des commerces qui, à côté des denrées alimentaires, proposeraient certains services offerts par La Poste et une distribution de carburant. Il est évident que cela ne sera pas réalisable sans une concertation étroite entre les différents ministères concernés.

Je sais bien que les difficultés du commerce rural ne sont pas trop à la mode, mais j'insisterai sur un dernier aspect de cette question : il s'agit de la disparition progressive des stations d'essence en zone rurale. Ce point est crucial, et je dois dire que les sociétés pétrolières ne font rien pour limiter ce phénomène.

Je vous citerai l'exemple de la société Total, qui, dans les hauts cantons des Pyrénées-Orientales, a démonté sans préavis les installations de distribution de produits pétroliers. Elle a même pris soin de rendre inutilisables ces stations pour un repreneur éventuel. Ce comportement inconséquent est intervenu alors que des négociations étaient en cours avec des repreneurs. Ce cas n'est pas isolé. C'est pourquoi je tenais à vous faire part de cette attitude regrettable, et pour le moins surprenante.

Quittons les problèmes ruraux pour aborder un sujet plus à la mode : celui du commerce du centre ville et des entrées de ville.

Vous préparez un texte sur les lotissements commerciaux, qui, je l'espère, permettra d'enrayer, de calmer leur prolifération à la périphérie de nos villes. Je dirai que l'aboutissement de ce projet est une condition essentielle de réussite des opérations de restructuration des centres villes que vous avez engagées depuis deux ans.

Vous ne pouvez pas, en effet, d'un côté, injecter de l'argent dans un programme de revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité en milieu urbain et, d'un autre côté, laisser proliférer des lotissements et centres commerciaux installés à la périphérie des villes qui vident littéralement nos centres villes.

Il y a là une contradiction qui rend hasardeux votre effort budgétaire en faveur de la restructuration des centres villes.

J'ajouterai que ce phénomène, qui sévit depuis une dizaine d'années en périphérie des centres urbains, se développe depuis quelques années autour des bourgs et villes de plus de 5 000 habitants. Ces villes moyennes subissent les lourdes conséquences de l'installation sauvage de ce que certains appellent maintenant des « boîtes à savon ».

Certaines horreurs architecturales défigurent l'entrée des villes et font un tort considérable au commerce du centre ville.

Ce problème risque de diminuer les effets, au demeurant bénéfiques, des opérations de réhabilitation de l'artisanat et du commerce et des opérations urbaines en faveur de l'artisanat et du commerce.

Avec le peu de moyens dont votre ministère dispose, il serait dommage que les opérations que vous engagez ne puissent produire les effets espérés en raison de difficultés extérieures à ces programmes.

Pour en terminer sur ce point, je pense indispensable dans un premier temps d'enrayer les extensions sauvages de grandes surfaces. Il faut savoir que les enseignes s'octroient systématiquement, et sans attendre les deux années réglementaires, une augmentation de surface de 200 mètres carrés. Elles agissent en toute impunité.

Aussi, je souhaite que vous donniez des instructions aux préfets afin qu'ils constatent ces entorses à la réglementation. Il devient urgent de vérifier régulièrement les surfaces commerciales et de veiller à une application stricte des pénalités. Le laxisme en matière d'extension sauvage devient difficilement tolérable.

Monsieur le ministre, nous sommes donc favorables à ces orientations budgétaires, même si nous craignons que leurs effets ne restent limités.

Nous regrettons, par ailleurs, certaines carences de votre budget qui semblent se répéter chaque année. J'en soulignerai deux.

Premier oubli de votre budget : la formation.

Globalement, vous inscrivez un million de francs au titre des mesures nouvelles pour l'artisanat, et un million de francs pour le commerce, si on regroupe deux lignes budgétaires du chapitre consacré à l'enseignement commercial.

Vous allouez 49 millions à l'artisanat, et cela nous paraît insuffisant. Que dire alors des modestes 18 millions consacrés au commerce ! Pourtant, monsieur le ministre, vous affirmez que la formation est une de vos priorités. Aussi, je regrette qu'elle ne soit pas traduite au niveau budgétaire. Cette remarque vaut également pour l'apprentissage qui reste le parent pauvre de notre système éducatif.

J'insisterai sur le problème de la formation des commerçants. La formation initiale est largement insuffisante pour les futurs commerçants. Quant à la formation continue, elle reste inexistante et n'apparaît pas dans votre budget.

On sait aujourd'hui que 85 p. 100 des chambres de commerce sont favorables à l'instauration d'une formation initiale obligatoire. Il est vrai que le constat est désolant. Nous savons que nombre de faillites sont dues à l'amateurisme de personnes qui s'improvisent « chefs d'entreprise ». Alors je souhaiterais savoir ce que vous envisagez de faire concrètement en faveur de la formation des commerçants, dès lors que la volonté des organismes consultaires s'est, sur ce sujet, clairement exprimée.

Mon autre regret à l'égard de votre budget concerne l'assistance technique. Le montant des crédits alloués à l'assistance technique au commerce diminue et celui attribué à l'assistance technique à l'artisanat n'augmente pas.

Pourtant, vous avez mis en place une réforme judicieuse de l'assistance technique à l'artisanat qui a pour objectif d'inciter ces personnels à améliorer leurs performances. Vous comprenez donc que ceux à qui vous demandez un effort auraient souhaité bénéficier d'un soutien financier.

La profession d'assistant technique au commerce, véritable cheville ouvrière des organismes consulaires, au contact permanent des commerçants, aurait pu bénéficier de plus d'égards de votre part. Mais peut-être que le ministère des finances n'a que faire de ces « obscurs ». Nous le déplorons.

Enfin, je partage entièrement la proposition de mon collègue Alain Griotteray sur la création d'un fonds d'investissement permettant d'exonérer des bénéfices industriels et commerciaux les travailleurs indépendants, de façon à les placer à égalité de chances avec les grandes sociétés, ce qui permettrait une concurrence loyale.

Monsieur le ministre délégué, voilà les principales remarques que je souhaitais faire sur ce budget dont la caractéristique principale reste la faiblesse de sa dotation pour un secteur d'activité qui vit difficilement ses mutations.

Entre un commerce urbain asphyxié par les « boîtes à savon » implantées en périphérie, un commerce rural qui agonise et un artisanat déprimé, votre tâche est difficile. Mais, avec le budget qui vous est octroyé, cette tâche devient impossible. Vous êtes dans une mission impossible.

C'est pourquoi, monsieur le ministre délégué, le groupe U.D.F. votera contre le budget que vous lui présentez aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Monsieur le ministre délégué, même si en valeur relative par rapport au budget de l'Etat votre propre budget est modeste, son taux de progression le place aujourd'hui parmi les secteurs qui bénéficient de la croissance de l'effort public, marquant ainsi la préoccupation positive du Gouvernement envers les commerçants et les artisans.

Ainsi, le volume de votre budget vous permettra la mise en œuvre ou l'accentuation des nombreuses actions pertinentes, qui traduisent la réflexion et l'action constante et concrète que vous consacrez au commerce et à l'artisanat et témoignent de votre esprit de concertation.

Réflexion, concertation, action avec et pour les commerçants et artisans ne sont d'ailleurs que justice dans un secteur qui représente un intérêt essentiel non seulement pour notre économie mais aussi pour notre société tout entière, même si cet intérêt est trop souvent sous-estimé par les uns et par les autres.

Intérêt, d'abord, quant à l'emploi dont les chiffres ont été rappelés, notamment par les rapporteurs. A cet égard, nous souhaitons la reconduction de l'exonération des charges sociales patronales sur la première embauche. Des dizaines de milliers d'emplois ont été créés grâce à cette mesure spécifique. La méthode est bonne. Il faut continuer.

Intérêt, ensuite, quant à la part du secteur du commerce et de l'artisanat dans le produit intérieur brut.

Intérêt, enfin, quant au caractère essentiel du commerce et de l'artisanat dans le développement rural et urbain, donc dans l'aménagement du territoire et, par-delà, tout simplement, dans la qualité de la vie par la qualité du service.

Dans ce cadre, monsieur le ministre, nous considérons votre budget comme positif. Je voudrais développer ici les motifs de satisfaction du groupe socialiste mais aussi ses préoccupations.

D'abord, nous sommes satisfaits du taux global de progression des crédits. En effet, en dehors de ceux affectés à la bonification d'intérêts, sur la masse desquels le Gouvernement ne peut décider pour l'essentiel ni augmentation ni diminution du fait du caractère mécanique de leur évolution, le budget du commerce et de l'artisanat progresse notablement.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. Alain Brune. Tout à l'heure, des orateurs des groupes de l'U.D.C. et U.D.F. ont dit que ce budget était vraiment très insuffisant. Sans vouloir polémiquer, je tiens à leur rappeler que le budget de 1987 du commerce et de l'artisanat avait régressé de plus de 10 p. 100 par rapport au précédent...

M. Willy Diméglio. Regardez plutôt devant et pas derrière !

M. Alain Brune. ... et que celui de 1988 avait régressé de 4 p. 100 par rapport à celui de 1987 !

M. Willy Diméglio. Regardez donc l'avenir !

M. Alain Brune. Par ailleurs, quand vous demandez plus, n'oubliez pas de faire en sorte de voter les recettes !

M. Willy Diméglio. Et les budgets de 1982, 1983 et 1984 ?

M. Alain Brune. Justement, parlons-en !

De 1981 à 1986, la dotation budgétaire pour le commerce et l'artisanat est passée de 294 millions de francs à 567 millions de francs, soit une hausse de 93 p. 100, alors que, de 1987 à 1988, elle est passée de 567 millions à 542 millions de francs, soit une baisse de plus de 4 p. 100 !

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. Alain Brune. Enfin, de 1988 à 1991, cette dotation est passée de 542 à 650 millions de francs, soit une hausse de près de 20 p. 100 !

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Alain Brune. Alors, dans ce domaine, revenons-en à l'essentiel.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. C'est une bonne idée !

M. Alain Brune. L'essentiel, monsieur le ministre, ce sont vos moyens d'intervention qui augmentent sensiblement. C'est là le signe concret, qui se surajoute au plan emploi en direction des P.M.E. et P.M.I., de l'intérêt majeur porté par le Gouvernement et vous-même, au commerce et à l'artisanat.

Ce taux de progression serait du reste majoré si on le calculait hors moyens de fonctionnement de l'administration car ceux-ci n'ont qu'une progression limitée. Toutefois, il faut noter que la rigueur caractérisant l'évolution de ces moyens est tempérée par une mesure de forte revalorisation bien légitime des rémunérations des personnels des catégories C et D.

Pour ce qui concerne les directions régionales, nous insistons sur la qualité de leurs travaux. A titre personnel, je souhaite que le délégué régional de Franche-Comté soit très rapidement remplacé.

Cette augmentation de vos moyens porte sur les deux objectifs prioritaires de votre politique que nous partageons et qui exigent la durée : d'une part, la formation ; d'autre part, l'aide au commerce et à l'artisanat dans les zones rurales et les quartiers urbains qui en ont le plus besoin.

La formation initiale et continue est un vecteur essentiel du succès de chacun. C'est pourquoi l'accent mis dans le budget sur l'apprentissage - même si on peut considérer qu'on pourrait encore faire plus - est très important. Mais de grâce, que chacun comprenne que l'apprentissage doit être vécu concrètement en terme de complémentarité et non d'opposition avec l'éducation nationale. Car, en définitive, ce qui compte, c'est bien l'intérêt des jeunes en formation.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Alain Brune. Dans le même sens, la valorisation de la qualification, par les brevets de maîtrise notamment, la mise en place du compagnonnage européen, la formation dans le commerce et la forte augmentation des crédits en faveur des métiers d'art ne peuvent que conforter les acteurs économiques de ce secteur.

Je tiens d'ailleurs à souligner tout particulièrement l'action en faveur des métiers d'art. Leur promotion est nécessaire à la reconnaissance sociale des qualités propres de ces professionnels de l'excellence. Leur bonne image profite au secteur de l'artisanat tout entier.

Quant à l'action en faveur du commerce rural et de l'artisanat en zones sensibles rurales et urbaines, comment ne pas constater de façon positive, outre la généralisation des O.R.A.C. et l'accent mis sur la politique du commerce de l'artisanat dans la ville, la progression de 25 p. 100 des autorisations de programme au titre du fonds d'aménagement des structures artisanales et de 20 p. 100 au titre de l'aide au commerce dans les zones sensibles.

Par ailleurs, n'est-il pas nécessaire de rappeler, pour ceux d'entre nous qui l'auraient oublié, que, pour les zones rurales et, plus généralement, pour les petites entreprises, la première partie de la loi de finances comporte aussi des mesures intéressantes pour le commerce et l'artisanat : franchise de T.V.A. pour les petits chiffres d'affaires ; trimestrialisation des déclarations de T.V.A. et du paiement de cette taxe. Ces mesures et d'autres vont dans le sens souhaité depuis longtemps quant à la simplification de la vie quotidienne des entreprises commerciales et industrielles. De plus, ces dernières apprécieront, je l'espère, la réduction de moitié de la taxe sur les assurances des véhicules utilitaires.

Vos orientations, votre pratique énergique, monsieur le ministre, confortent donc le dynamisme propre de ce secteur qui porte cependant un certain nombre de préoccupations qui sont et qui seront autant de nouveaux chantiers.

Il en est ainsi de votre politique de la ville. Vous avez lancé - et heureusement - un grand appel d'idées. Mais vos moyens suffiront-ils sur ce terrain face aux nombreuses demandes des élus locaux ?

Pour ce qui concerne les zones rurales, j'ai rappelé les mesures déjà prises. Mais je sais que dans le Jura, comme ailleurs, bien des communes redoutent l'extinction totale, et trop souvent définitive, de toute activité de services de proximité. Je sais que vous avez cette préoccupation dite du « dernier commerce ». Et je souhaite que vous trouviez, avec notre aide, les moyens de lutter contre la désertification des zones rurales.

De même, sur le plan social, si des progrès importants ont été accomplis, tel le statut des conjoints, telle l'ouverture des droits à la retraite à soixante ans, qu'en est-il du décret permettant de se remettre à jour des cotisations ? Par ailleurs, qu'envisagez-vous quant au difficile problème des indemnités journalières en cas d'accident ou de maladie ?

Enfin, je ne manquerai pas d'évoquer à nouveau le détournement de la loi par la pratique du lotissement commercial, le problème de la péréquation de la taxe professionnelle dont vous avez parlé lors de notre dernier débat, et le problème de l'ouverture dominicale. Sur tous ces points, quelle est aujourd'hui votre analyse, monsieur le ministre ?

En définitive, satisfactions et préoccupations se conjuguent. C'est la loi de la vie. Mais je puis vous assurer, monsieur le ministre, de l'intérêt du groupe socialiste pour le secteur du commerce et de l'artisanat et pour votre dynamisme qui mérite notre soutien et dont votre budget est la traduction concrète. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, pour des secteurs souvent qualifiés de décisifs pour l'avenir de notre économie et pour l'emploi, les crédits inscrits à votre ministère ne portent pas l'empreinte d'une grande ambition.

Les hommes et les femmes de ces secteurs n'aspirent pas à un quelconque artisanat, ils souhaitent un minimum d'équité sociale et fiscale, en application de la loi d'orientation de 1973, minimum qui leur est refusé quel que soit le gouvernement en place.

Certes, ce projet de budget comporte des dispositions positives. Elles sont rares, mais les députés communistes ne les sous-estiment pas. Leur poids budgétaire reste cependant encore bien médiocre au regard du coût des nouveaux cadeaux fiscaux consentis aux grandes sociétés et de celui que les petits commerçants et les artisans auront à supporter au titre de la contribution sociale généralisée, si le nouvel impôt voit le jour. Les métiers d'art bénéficieront enfin d'une aide timide.

Le plafond ouvrant droit à l'abattement de 20 p. 100 pour les adhérents à un centre de gestion agréé est petitement réajusté.

La mise en franchise de T.V.A., sur option, des entreprises réalisant moins de 70 000 francs hors taxes de chiffre d'affaires est proposée.

La déclaration et le paiement trimestriel de la T.V.A. pour les forfaitaires, avec droit d'option pour les assujettis au réel simplifié, est à l'ordre du jour.

Intéressantes, ces normes sont limitées et à l'image de la dernière citée qui n'allégera pas pour autant le fardeau que constitue la tenue d'une comptabilité de plus en plus complexe et lourde.

Monsieur le ministre, vous avez tenu à mettre en évidence la poursuite des efforts en faveur du maintien de l'activité commerciale et artisanale en zone rurale et dans les quartiers. Au regard de la tâche à accomplir, l'effort reste modeste.

Vous soulignez vous-même qu'environ 5 000 communes rurales n'ont plus qu'un seul commerce ou service de proximité. Il est vrai que vous n'êtes guère soutenu par vos collègues du Gouvernement et par ceux qui, en modifiant le statut de La Poste, contribueront à la disparition d'un nombre impressionnant de ces services de proximité !

Mais il faut surtout rappeler que déjà moins de la moitié des communes disposent d'un magasin d'alimentation générale et que, de 1980 à 1988, 12 p. 100 d'entre elles ont vu disparaître leur dernière épicerie.

Pour stopper cette hémorragie, il faudrait prendre des mesures spécifiques, qui ne peuvent relever de la seule responsabilité des élus locaux dont un certain nombre commencent à douter sérieusement de la recette miracle du « tout tourisme ».

En effet, nous sommes au cœur de la logique destructrice d'aménagement du territoire mise en œuvre par ce Gouvernement après avoir été prônée par la droite.

A qui fera-t-on croire que la modicité des mesures reconduites pour les zones rurales et les quartiers, tout comme celle, envisagée pour bientôt, d'aide au maintien du « dernier commerce », seront de nature à inverser ce processus d'éviction du petit commerce et de l'artisanat ?

Les députés communistes ont à nouveau, dans la première partie de la loi de finances, développé des propositions de justice sociale et d'équité fiscale, seules susceptibles d'aider au maintien de l'activité et d'encourager des jeunes à reprendre un commerce indépendant. Or elles ont toutes été rejetées par votre Gouvernement et sa majorité, avec la complicité des groupes de droite !

Pourtant, l'urgence de mesures plus fondamentales est d'autant plus grande que la marche forcée vers cette grande Europe du capital continue à provoquer des ravages, eux-mêmes sources de profits fabuleux pour quelques-uns.

Le secteur de la grande distribution se caractérise par d'importantes concentrations financières, par des implantations étrangères - à dominante allemande et bientôt anglaise - sur le marché français, et par des formes nouvelles de vente, notamment en « entrepôt géant », qui sont de véritables détournements de la loi Royer sur les grandes surfaces. S'il est raisonnablement permis de s'interroger sur leur caractère légal, le doute n'est pas de mise quant au respect de l'hygiène alimentaire !

Mais les déceptions et l'expérience aidant, les consommateurs apprennent avec les petits commerçants et les artisans que les prix dits « intéressants » proposés par la grande distribution sont synonymes de fermetures, de salaires médiocres, de développement de l'emploi précaire et de petits boulots.

A cet égard, et pour ce que nous en connaissons, les grandes lignes du projet visant à modifier la législation du travail le dimanche suscitent notre inquiétude la plus pro-

fonde. Sous couvert de « zone et de saison touristiques », des dérogations importantes rendraient possible le travail le dimanche ! Or ces dispositions ne donneraient pas un centime de plus aux consommateurs, mais accéléreraient la déréglimentation et la précarité dans un secteur où ces réalités sont déjà insupportables.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous démentir catégoriquement que, pour des villes comme Paris ou Versailles, où la saison touristique commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre, les dérogations envisagées au titre des zones touristiques n'autoriseront pas l'ouverture des grands magasins et des grandes surfaces, alimentaires ou non, tous les dimanches ?

Vous comprendrez, outre notre inquiétude, l'importance que des millions d'hommes et de femmes de ce pays attachent à votre réponse. Quant aux crédits de votre ministère, la mention « peut mieux faire, mais n'en a pas les moyens » qui les caractérise conduit les députés communistes à les rejeter.

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre, M. Charlé, rapporteur pour avis, a eu parfaitement raison de vous demander s'il y avait un ministre du commerce et de l'artisanat. En posant cette question, il a traduit le désarroi de très nombreux commerçants et artisans de notre pays qui se sentent abandonnés par leur tuteur face à la grande distribution, à laquelle ils sont confrontés chaque jour.

Pensez que ces femmes et ces hommes sont souvent loin d'être des nantis. Généralement, leur revenu est bien inférieur au S.M.I.C., alors qu'ils ne comptent pas les heures.

Et pourtant, que seraient nos villes et nos villages s'il n'y avait plus ces commerçants et artisans qui créent une vie, une animation, et proposent un service, en particulier ce service de proximité auquel vous êtes si attaché ?

Ils jouent un rôle social et économique de premier plan. Ils sont indispensables pour le maintien de lieux conviviaux et l'établissement de rapports positifs entre nos concitoyens. Ils sont essentiels pour l'établissement d'une certaine forme de qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés. Aujourd'hui, comment ne pas faire le lien entre la lente agonie du petit commerce et la formidable explosion de la grande distribution ? Nous avons atteint en 1990 les 11 millions de mètres carrés dans les centres commerciaux nouveaux, ce qui place notre pays à la deuxième place mondiale en ce domaine, immédiatement après les Etats-Unis.

Nous n'avons pas à nous réjouir de ce résultat qui n'est pas justifié par l'état de notre économie. Il est très vraisemblablement la conséquence d'un mauvais fonctionnement de notre système. Depuis la loi Royer de 1973, on constate que les commissions départementales d'urbanisme commercial ne sont pas toujours en mesure de faire respecter l'esprit de la législation. Par exemple, la technique des lotissements commerciaux permet l'installation sur une zone commerciale de magasins ayant chacun individuellement une surface de vente inférieure au seuil de la loi, mais dont l'ensemble constitue un pôle nettement supérieur aux mille mètres carrés de la loi. Une étude récente du conseil national des centres commerciaux montre que le chiffre d'affaires de ce secteur progresse de 10 p. 100 par an. Il affiche une santé insolente face aux difficultés du reste de la profession.

Trouvez-vous normal, monsieur le ministre, que le commerce de la viande soit, dès l'abattage, en grande partie entre les mains des grandes surfaces, qui imposent ainsi, imposent leur politique ? Allons-nous arriver à un monopole ?

La situation est si préoccupante qu'à notre demande, et plus particulièrement à celle de notre collègue Goulet, une commission d'enquête vient d'être mise en place.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Claude Dhinnin. Allez-vous continuer à permettre les ristournes démentielles, allant jusqu'à 60 p. 100, qui sont accordées par des fournisseurs ? Comment voulez-vous que le petit commerce puisse résister à de telles pratiques, aux différences de prix par rapport aux grandes surfaces ? C'est alors que l'on entend des gens dire que les petits commerçants sont des voleurs !

Vous devez agir rapidement pour que cessent de tels abus.

Vous avez annoncé quelques mesures timides pour le maintien du commerce en milieu rural. Pour nos villes, votre circulaire du 5 décembre 1989 affiche des intentions louables en matière de revitalisation du commerce, mais cette action très ambitieuse trouve ses limites dans le niveau des crédits de votre département ministériel, et nous avons peur qu'elle vienne grossir le catalogue des bonnes intentions gouvernementales peu suivies d'effet.

Pourtant, quelques mesures simples permettraient d'aller de l'avant.

Pourquoi les décrets d'application concernant l'augmentation de la taxe sur les grandes surfaces ne sont-ils toujours pas parus ?

Acceptez-vous que soit augmenté le seuil au-delà de 100 000 francs permettant une exonération des droits de mutation sur les fonds de commerce ?

Voilà deux mesures concrètes à prendre d'urgence, car il est évident qu'il y a aujourd'hui une rupture dramatique de l'équilibre entre les différentes formes de commerce. Rupture au détriment de l'emploi, car la grande distribution en détruit plus qu'elle n'en génère. Rupture au détriment de l'animation de nos villes, que nous ne voulons pas voir transformées en cités dortoirs.

Vous augmentez les moyens en faveur de l'apprentissage. C'est une très bonne chose car il ne peut y avoir de commerce et d'artisanat s'il n'y a pas des femmes et des hommes formés pour animer et faire progresser ces différents secteurs d'activités. C'est un domaine où un effort tout particulier doit être effectué. Il ne se passe pas un jour sans que l'on entende un chef d'entreprise ou un artisan nous dire les difficultés qu'il rencontre pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

Pour notre pays, c'est extrêmement dangereux, surtout à l'approche de l'ouverture de nos frontières en 1993.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, l'importance qu'attachent nos voisins allemands à la formation des hommes. J'appelle solennellement votre attention sur ce point et vous demande de mener, en liaison avec vos collègues de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'industrie, une politique volontariste en ce domaine.

La proposition de Jean-Paul Charié de créer sur une chaîne de radio nationale une émission destinée aux travailleurs indépendants serait une excellente façon de mieux faire connaître ce secteur d'activité manuelle. Elle permettrait de mobiliser, de sensibiliser et de mettre en valeur ces commerçants et ces artisans.

Votre projet de budget n'apporte pas les assurances qu'attend ce grand secteur d'activité. En outre, si les crédits qui vous sont accordés enregistrent une très faible progression, ils sont néanmoins en diminution en francs constants.

Dans ces conditions, vous comprendrez que le groupe R.P.R. vote contre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat.

M. François Doublin, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie les rapporteurs et les intervenants des groupes parlementaires pour les observations qu'ils ont présentées sur le projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1991.

Leurs remarques et leurs interrogations traduisent l'ampleur des problèmes et les difficultés de ce secteur, mais aussi les progrès qu'il a accomplis et sa vitalité. Quelles que soient les majorités, un accord peut se faire sur ce point : il n'est pas question d'avoir sur ce secteur de libre entreprise, sur ce secteur diffus de petites entreprises individuelles reposant sur la volonté et sur l'énergie d'un homme, une action dirigiste et massive fondée sur des masses budgétaires importantes. Il faut avoir des ambitions, une volonté reposant sur des priorités claires et affirmées. Je dirai d'un mot que la vocation de mon département ministériel est une vocation d'animation et non d'administration du commerce et de l'artisanat.

Vous vous êtes interrogé, monsieur Charié, sur l'existence d'un ministre du commerce et de l'artisanat, reprenant presque le titre du film *Y a-t-il un pilote dans l'avion ?* Je vous répondrai que ce ministre est insatisfait et l'a d'ailleurs toujours été au cours de sa carrière professionnelle, mais qu'il n'a pas d'états d'âme. Mon objectif est que l'Etat joue pleinement son rôle dans ce secteur et qu'il gère bien l'argent des contribuables.

Jouer pleinement son rôle dans ce secteur, c'est inciter, catalyser, prendre l'initiative, et je ne pense pas, par exemple, que le problème de la formation dans le commerce ait été posé avant moi. C'est un grand débat ; j'ai l'orgueil de l'avoir ouvert. Je ne pense pas non plus que le grand dossier des transferts de technologie dans l'artisanat ait été étudié avant moi ; j'ai l'orgueil de l'avoir ouvert aussi.

Un autre rôle du ministre du commerce et de l'artisanat est de faire respecter la loi, de rappeler son existence dans un domaine où il faut le faire, sans entraver, cependant, l'initiative individuelle. Il faut faire respecter la loi face aux puissants, à ceux qui disposent des capitaux nécessaires, mais aussi face à la pression de nos concitoyens qui, sans bien connaître les nécessités et les contraintes de l'appareil commercial, pourraient souhaiter plus de libéralisme dans un certain nombre de cas.

Je dis très clairement que je n'ai pas le sentiment de manquer des outils principaux pour m'acquitter de cette tâche, même si des crédits supplémentaires seraient les bienvenus. Ce sentiment est encore confirmé quand je vois la façon dont ce secteur continue à créer des emplois, à entreprendre, et se développe pour la satisfaction de ce pays.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Ma conviction est accrue lorsque je travaille avec les responsables de l'artisanat et du commerce, avec les organisations consulaires, qui sont un prolongement naturel et fondamental de l'action de l'Etat. Même si des tensions peuvent exister, même s'il y a des problèmes graves ici et là, je n'ai pas le sentiment d'avoir sous ma responsabilité un secteur en plein désastre, comme certains l'ont affirmé.

Ce travail d'animation qui est le mien ne peut se concevoir sans des relais sur le terrain, sans l'outil de la contractualisation avec les collectivités, ne serait-ce que parce que les agents de l'Etat compétents en matière de commerce et d'artisanat sont, sur le terrain, en nombre extrêmement réduit. Ils ont les moyens de leur travail, mais ceux-ci pourraient fort bien être augmentés.

Ce secteur a besoin d'actions structurantes clairement affirmées, soutenues, relayées par les organisations consulaires, et dans la mesure du possible, appuyées par les organisations professionnelles, qui sont d'un ordre différent.

La responsabilité de la gestion des entreprises, la responsabilité de l'entrée dans le secteur du commerce et de l'artisanat appartient aux chefs d'entreprise. C'est pour avoir cette liberté qu'ils ont choisi et pris le risque d'être chefs d'entreprise individuelle. On dit couramment qu'on se met « à son compte ». Eh bien, dans un certain nombre de cas, ce compte est bon, bon pour eux, bon pour la collectivité tout entière !

Nous devons par contre leur donner des lignes d'action claires et lisibles, les aider à définir les orientations prioritaires pour le développement de leurs entreprises et de leur secteur. A nous de créer, de soutenir et de développer le cadre général de leurs activités.

Du reste, à bien observer et à fréquenter ce secteur de l'économie, je perçois certains traits structurels, certaines tendances lourdes dont on parle rarement, car ils sont sans traduction statistique et n'ont rien de flagrant pour le non-spécialiste. Ces tendances lourdes me préoccupent réellement.

Je veux par exemple parler de la forte réticence, inconsciente parfois, des professionnels devant l'action collective, qui constitue pourtant la meilleure arme pour être compétitif face à la concurrence de ceux qui sont mieux armés quant à l'importance des capitaux.

Je pense également à une certaine difficulté du commerce de proximité à faire prendre conscience à la clientèle de sa valeur potentielle de conseil ; or il y a là une possibilité de modernisation et une originalité irremplaçable. Ce rôle de conseil est aussi utile que la main à disposition de la marchandise. C'est certainement le meilleur moyen de sauver la spécificité de ce type de commerce face à une concurrence qui, elle, peut jouer sur les prix.

Je ne partage pas totalement, pour une fois, l'appréciation de M. Charlé - je l'ai trouvée excessivement pessimiste - sur l'image de marque des commerçants et artisans. Elle a beaucoup progressé depuis la Seconde guerre mondiale.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Souvenez-vous de ce qu'on disait du monde du commerce, notamment du petit commerce, à la Libération. Aujourd'hui, les enquêtes d'opinion dont nous disposons nous montrent que les Français apprécient les commerces et services de proximité. Ils n'apprécient pas encore le conseil, hélas ! mais ils reconnaissent la compétence professionnelle et la qualité de la relation qu'offre le commerce de proximité.

Toutes ces observations ne sont évidemment pas gratuites. Elles ont inspiré un certain nombre d'actions d'envergure ; je remercie M. Alain Brune de les avoir soulignées. J'ai voulu les mener avec les moyens dont nous débattons aujourd'hui et je répète que je n'ai pas le sentiment d'avoir été trop entravé par la modicité de ces moyens.

... J'en viens maintenant au budget de 1991.

Il traduit globalement une augmentation sensible puisque le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement s'accroît de 10,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1990.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Pas par rapport au budget effectif de 1990 !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Je dis bien : par rapport à la loi de finances initiale de 1990, hors crédits affectés aux bonifications d'intérêt.

Cette progression est non pas le reflet d'une volonté d'augmentation des crédits à tout prix, mais la traduction, sur le budget global, de grandes priorités.

Pour clarifier les choses à l'intention de M. Griotteray, je relèverai que les chapitres d'interventions et d'investissements croissent beaucoup plus rapidement que les chapitres de fonctionnement, qui n'augmentent que de 4,6 p. 100.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement - et je remercie une nouvelle fois M. Brune de l'avoir souligné - j'ai décidé, en dépit du contexte général d'extrême rigueur, un effort particulier en faveur des rémunérations des personnels de catégorie C et D de mes services extérieurs, c'est-à-dire des basses rémunérations.

Il a été à plusieurs reprises question des délégations régionales au commerce et à l'artisanat, instruments essentiels. Je voudrais à cet égard confirmer à M. Jacquemin que des réflexions sont en cours sur une éventuelle réorganisation de certains services extérieurs de l'Etat et c'est pourquoi j'ai demandé très logiquement un audit. L'expérience est déjà bien engagée pour les D.D.A. et les D.D.E. Pour les D.R.C.A., diverses configurations sont à l'étude, mais le travail ne fait que commencer. Je n'ai pas l'intention de me presser, s'agissant d'un système que vous appréciez tous et qui peut rendre bien des services.

Pour l'instant, une chose est certaine : le commerce et l'artisanat devront rester de la compétence d'agents clairement identifiés afin qu'il n'y ait aucune perte de lisibilité pour les professionnels et les élus. Il n'est pas question de diluer cette compétence au sein de structures administratives complexes et anonymes.

Ensuite, le budget traduit les deux grandes priorités que j'avais déjà retenues l'an dernier pour l'action de mon ministère - qu'on ne me reproche pas cette continuité ! (Sourires) - et qui ont été développées pour 1991.

Avant de m'expliquer sur ces deux priorités, je me sens obligé, après avoir entendu les interventions de certains d'entre vous, de faire une mise au point - ce sera presque un point d'ordre.

Il a été rappelé plusieurs fois qu'apparemment mon budget n'augmentait que de quelques dixièmes de points.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Qu'il diminuait !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Certains, enfourchant le cheval qui passait, ont été jusqu'à dire qu'il diminuait.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Merci de le reconnaître, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Je voudrais faire observer qu'il y a là quelque chose qui ressemble à une erreur de raisonnement. En effet, quel sens y a-t-il à intégrer dans le calcul des masses sur l'évolution desquelles le Gouvernement ne peut quasiment rien, ni à la hausse, ni à la baisse ? Mais j'y reviendrai, monsieur Charlé.

J'ai déjà dit que les moyens d'intervention réels progressaient, même si l'on y inclut les crédits de fonctionnement de l'administration, qui n'augmentent pourtant quasiment pas. Ces moyens progressent de 11 p. 100. Je le maintiens, et c'est sur cette progression qu'il faut juger ce budget.

Pourquoi faire une présentation incluant des bonifications d'intérêt alors que celles-ci évoluent « mécaniquement » imparablement, comme l'a dit M. Brune, et pour l'essentiel indépendamment des décisions gouvernementales portant sur l'exercice budgétaire qui nous intéresse. Vous savez parfaitement que les crédits de bonifications sont le résultat des prêts accordés il y a des années et des années par le système bancaire. Ni vous, ni moi n'y pouvons rien. Nous ne pouvons cependant que nous féliciter du fait qu'une bonne gestion, qu'une gestion vertueuse des bonifications ait permis d'en faire baisser le coût. Tous les raisonnements budgétaires opèrent toujours hors bonifications d'intérêt. Tous les arbitrages budgétaires sont rendus hors bonifications d'intérêt. Dans la lettre de cadrage du Premier ministre, dans les conférences budgétaires, dans la lettre-plafond du Premier ministre, toutes les indications qui sont données valent hors bonifications d'intérêt, tout simplement parce que la grande masse de celles-ci ne peut être l'objet ni de discussion, ni d'arbitrage.

Comme tous les ans, le ministre que je suis et qui se sent très présent dans ce débat, monsieur Charlé,...

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Heureusement ! Où irions-nous si ce n'était pas le cas !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. ... présente sa politique et ses moyens hors bonifications. C'est un gage de transparence. Il serait de bonne logique et conforme à l'objectivité élémentaire de ne pas tirer la discussion vers des agrégats dénués de signification pratique et politique.

Puisque j'en suis aux prêts bonifiés, je voudrais apporter un complément d'information, qui ne sera pas une rectification : ce qui est l'objet d'une décision gouvernementale, c'est le montant de l'enveloppe des prêts qui sera confiée aux banques au cours de l'exercice budgétaire. C'est sur ce point que je veux marquer une volonté politique et c'est de ce point que j'ai eu effectivement à débattre avec mon collègue des finances. Faut-il accroître, diminuer ou supprimer l'enveloppe de prêts accessibles aux artisans à des conditions privilégiées ? La réponse du Gouvernement est claire : en 1990, pour la première fois, nous avons fait passer à cette enveloppe la barre des 10 milliards de francs et nous maintenons ce niveau record en 1991.

Voilà, monsieur Jacquemin, la réponse à votre question. Je suis d'accord avec vous pour reconnaître qu'il ne faut pas relâcher l'effort. La file d'attente est longue et, surtout, les petites entreprises et les micro-entreprises se heurtent à de grandes difficultés pour accéder normalement au circuit bancaire. Elles ont beaucoup de mal à être traitées autrement que comme de simples particuliers qui viennent solliciter des crédits, d'où la nécessité de maintenir ces prêts privilégiés et de leur donner le maximum d'efficacité.

M. Michel Jacquemin. Nous en prenons acte !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. C'est un domaine où la politique de l'Etat est volontariste. J'ai à cœur de la poursuivre.

J'en viens aux priorités.

D'abord, la formation.

En ce qui concerne en premier lieu le commerce, vous savez que nous avons créé cette année une ligne budgétaire nouvelle pour l'apprentissage et la formation initiale en alternance. Il est un peu paradoxal, monsieur Diméglio, que vous me fassiez des reproches en ce domaine. C'était un début, et l'effort va être accru de 25 p. 100 en 1991.

Nous allons également accroître les crédits consacrés à la formation continue du personnel du secteur commercial. Cette information me semble de nature à lever certaines de vos inquiétudes.

M. Jacquemin a évoqué le problème de la formation préalable à l'installation des commerçants. C'est une de mes satisfactions que d'avoir entamé ce débat. Comment s'analyse-t-il ? Il faut noter le soutien massif - 85 p. 100 - de l'institution consulaire et la réticence de quelques grandes chambres qui mettent en avant le coût de l'opération. Encore faut-il savoir compter et mettre en rapport ce coût avec celui, pour la nation, des faillites et des dysfonctionnements qui sont le fait de personnes qui se sont lancées dans l'aventure sans formation suffisante. Ces faillites et ces dysfonctionnements s'imputent en effet sur les comptes de la nation, et pas seulement sur ceux des intéressés, quelque malheureux qu'ils soient : une faillite concerne non seulement l'homme et ses fournisseurs, mais également son environnement, la rue dans laquelle il travaillait. Elle jette une sorte de suspicion à un moment important du développement d'un centre-ville.

M. Michel Jacquemin. Très bonne argumentation !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. J'ai entamé avec les chambres de commerce et d'industrie une réflexion sur l'opportunité d'instaurer, non pas une obligation de diplôme, car je ne souhaite pas fermer cette profession - on connaît trop le mauvais usage que l'on peut faire d'une telle obligation -, mais une obligation de formation comme préalable à l'inscription au registre de commerce.

Les positions évoluent. J'espère, monsieur Jacquemin, à l'occasion du prochain transfert, plus positif et pouvoir vous donner plus d'informations à ce sujet.

En ce qui concerne l'artisanat, je vous avais annoncé l'an dernier, mesdames, messieurs, le lancement d'un programme ambitieux - j'ai entendu plusieurs fois parler d'ambition - de stages européens de fin d'apprentissage, qui crée un véritable compagnonnage européen. Je rappelle les objectifs : il me paraît profondément injuste que les apprentis soient les seuls étudiants dans ce pays qui n'aient pas, en fin d'études, la possibilité d'aller dans d'autres pays d'Europe pour voir comment les choses se passent. Il me paraît dangereux que certaines formations restent fermées, strictement hexagonales. Nous avons donc lancé ce programme, que j'ai défendu à Bruxelles. Sa première phase expérimentale s'étend sur 1990 et 1991 ; elle concerne la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne.

Après un stage linguistique préparatoire, 400 jeunes titulaires d'un diplôme professionnel - C.A.P. ou équivalent - passeront huit mois dans une entreprise d'un pays partenaire et y recevront des enseignements complémentaires débouchant sur un examen de certification.

C'est ainsi que l'on fait concrètement l'Europe. C'est ainsi que l'on donne progressivement une ouverture supplémentaire à l'apprentissage.

Pour la partie française, l'Etat et les régions concernées ont associé leurs efforts, et la Communauté économique européenne, intéressée par ce programme, va y apporter également son concours. La C.E.E. envisage du reste de généraliser ce programme aux douze Etats membres.

L'apprentissage en France est un thème préoccupant. Je partage à cet égard les préoccupations qui ont été énoncées par MM. Charlé, Brune, Dhinnin et Griotteray.

Je me limiterai à deux points importants : l'orientation des jeunes et l'élévation des niveaux de qualification.

Sur le premier point, le Gouvernement a décidé d'améliorer l'aide apportée en matière d'orientation professionnelle et d'accès à l'apprentissage. Il s'agit d'approcher la demande de l'offre, d'éviter les erreurs d'aiguillage et de ne pas créer de frustrations ou de difficultés supplémentaires. Pour favoriser l'accueil, le conseil, l'aide à l'orientation des jeunes, de leurs familles et des chefs d'entreprise maîtres d'apprentissage, il a été décidé la mise en place de centres d'orientation. L'objectif est, vous le comprenez, d'instaurer une meilleure adéquation, tout en prenant en compte, de façon quantitative et qualitative, les besoins des entreprises en personnel qualifié et les soucis des organismes consulaires dans le développement de l'apprentissage.

Je vais donc aider le financement de ces centres, une cinquantaine dans l'immédiat, en faisant d'abord porter l'effort sur la phase de création. Je le répète, l'Etat est parfaitement dans son rôle en passant le premier lorsque les choses ne sont pas claires, lorsqu'il faut défricher, lorsque c'est difficile, lorsque c'est incertain. Assumons ce rôle d'initiation, même si la tâche est ardue, même si l'on peut essayer un échec.

Par ailleurs, le ministère du commerce et de l'artisanat mène une politique d'élévation des niveaux de qualification, parce qu'il faut suivre les évolutions technologiques et répondre aux besoins des entreprises en personnel de haut niveau. Nous consacrons à cette action un effort financier important.

Il s'agit d'aider à la préparation, à l'ouverture des sections de niveau IV et de niveau III, en finançant les surcoûts d'organisation pédagogique, de recherche d'entreprises d'accueil et de recrutement d'apprentis. L'objectif est de compter, à terme, plusieurs centaines de sections de brevets de maîtrise, de brevets professionnels, de bacs professionnels et de B.T.S.

Nous devons en effet permettre l'implantation, dans les secteurs de l'artisanat ou du commerce, de jeunes chefs d'entreprise suffisamment formés pour être capables d'accompagner le développement de ces entreprises. Ces dernières ne resteront pas définitivement des micro-entreprises ou des P.M.E. : elles doivent pouvoir grossir, et la formation du chef d'entreprise doit non pas être un obstacle, mais un atout.

Un mot encore sur la formation, pour évoquer notre action en faveur des métiers d'art, dont M. Brune et Mme Jacquaint ont parlé.

J'ai eu l'occasion cette année de présenter longuement cette politique, notamment le 4 avril dernier, à l'occasion d'une communication devant le conseil des ministres. Vous savez par ailleurs que les métiers d'art vont bénéficier, avec la présente loi de finances, de l'effet de la baisse du taux majoré de T.V.A. Sans revenir sur ce point aujourd'hui, j'insisterai simplement sur le fait qu'un volet important concerne la formation des jeunes.

Conservier et transmettre le savoir-faire des métiers d'art suppose notamment que soient mobilisées les compétences scientifiques et techniques. Je m'y emploie, et je fais en sorte que cette mobilisation puisse déboucher sur la mise en place de formations spécifiques et de cursus scolaires adaptés aux besoins très particuliers de ces métiers.

J'ai également décidé la création d'un centre d'information sur les formations et sur les possibilités de placement dans le domaine des métiers d'art.

Je crois enfin nécessaire de sensibiliser nos jeunes sur l'existence et l'intérêt de ces métiers. Mon ministère va donc, en concertation avec l'éducation nationale, favoriser le développement d'actions de sensibilisation. De même qu'il y a des classes de nature, il y aura des classes de découverte de métiers d'art, ainsi que des classes-ateliers. Par ailleurs, les maîtres pourront développer d'autres projets d'action éducative participant de la même finalité.

Toutes ces actions concernent différentes lignes du budget de mon ministère. La seule Société d'encouragement aux métiers d'art, qui aura un rôle stratégique dans le dispositif, verra ses moyens augmenter de 25 p. 100, ce qui, madame Jacquaint, n'est pas « timide ».

Mais il ne faut pas faire une fixation sur les taux d'augmentation des crédits de 1990 à 1991. Certaines de nos actions sont essentielles sans pour autant se traduire par une augmentation flagrante de telle ou telle ligne de budget. Je pense notamment - beaucoup d'entre vous l'ont évoquée - à la réforme du financement de l'assistance technique des métiers. Je m'étais expliqué devant vous l'an dernier sur ce qui, à l'époque, était encore un projet. Ce projet est devenu réalité et cette réalité représente un effort considérable, notamment un travail d'explication et de persuasion pour les agents de mon ministère, à travers toute la France, auprès des employeurs d'assistance technique, c'est-à-dire des organismes consulaires et professionnels. Cela a supposé pour ces organismes eux-mêmes une profonde mutation des méthodes de travail : il s'est agi de passer d'un système de subventionnement des emplois, que ces organismes connaissaient de très longue date, à un dispositif dans lequel c'est l'aptitude de l'organisme à concevoir un programme cohérent d'action économique qui est la clé de l'aide de l'Etat.

Je disais au début de mon propos que j'avais, tout au cours de mon action, le souci de gérer au mieux l'argent public. Il y a là une manifestation concrète de ce souci et je pense que cet objectif est tout aussi important que les autres.

Pour avoir participé en première ligne à ce travail, je peux dire que le terme « mutation » n'est pas trop fort. Je souhaite, monsieur Griotteray, que l'on n'en sous-estime pas le caractère novateur.

Naturellement, le passage d'un système à l'autre ne pouvait pas se faire du jour au lendemain : il fallait ménager des transitions. C'est pourquoi la réforme devait provoquer un surcoût temporaire dont le budget que vous avez approuvé l'année dernière portait la trace.

Aujourd'hui, je peux dire que cette réforme a été très largement accueillie, puisque plus de 80 p. 100 des organismes concernés ont choisi de passer immédiatement au nouveau mode de financement et élaboré des programmes économiques en conséquence, avec l'aide et le conseil des agents de mon département. Le total se signale par sa qualité.

J'ai donc décidé de vous proposer le maintien, en 1991, des crédits au niveau atteint après la forte hausse de 1990. Je compte marquer de la sorte, monsieur Diméglio, le caractère définitif de la réforme qui, à terme, devra déboucher, je le rappelle, sur la participation d'autres partenaires de l'action économique, notamment des collectivités territoriales qui, elles aussi, devront prendre leur part à l'effort.

Cet effort a un autre versant : la création de l'Institut supérieur des métiers. Là aussi, l'année 1990 a été celle de la réalisation. L'Institut est créé, son conseil d'administration installé, et il commence à travailler. Je compte sur sa force de proposition et sur sa capacité à constituer des réseaux structurés pour que les entreprises artisanales, les centres universitaires, les lieux de recherche et les grandes entreprises soient mis en relation et organisent la circulation de connaissances, qui manque encore à notre économie productive.

Je reviens sur ce qui est pour moi un souci majeur : une large partie des entreprises artisanales sont des entreprises de sous-traitance. Elles contribuent, avec la grande industrie, aux côtés de la grande industrie, au développement de produits exportables, nouveaux et très avancés. Si nous n'y prenons garde, elles seront un maillon faible de ce dispositif. C'est pourquoi elles aussi ont besoin, même si elles ne font qu'une pièce en série limitée, que les technologies soient transférées. D'ailleurs, sur ce point, notre effort est déjà en retard par rapport à ce qui peut se faire dans d'autres pays.

Il n'y aura pas, monsieur le rapporteur, de « dérapage technocratique » - ce n'est pas mon goût - et je ne pense pas que le sujet l'impose. Il n'est pas question d'instaurer un quelconque monopole. J'insiste d'ailleurs moi-même régulièrement sur l'importance du rôle que doivent jouer les organisations professionnelles en cette matière - elles sont le meilleur antidote, vous le savez, à toute menace de technocratie.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre de la formation sans faire une allusion au volet fiscal du budget qui comportera cette année plusieurs mesures importantes pour les petites entreprises. Si le projet de loi de finances est adopté, les entreprises seront de nouveau autorisées à opter pour le crédit d'impôt-formation entre 1991 et 1993.

J'en viens maintenant à l'action locale dans les zones difficiles, rurales et urbaines. C'est l'autre priorité que j'ai voulu donner à mon ministère et que vous retrouvez là aussi depuis l'année dernière. Ma conviction ne s'est pas affaiblie depuis que je vous l'ai exposée, au contraire : elle a été renforcée par l'expérience accumulée depuis et par l'accueil et le soutien que j'ai trouvés d'un bout à l'autre de cet hémicycle et en dehors. Tous les politiques conscients et responsables sont en effet unanimes aujourd'hui pour reconnaître que le commerce et l'artisanat exercent une fonction vitale dans l'animation des zones rurales et dans l'animation du tissu urbain. En zone rurale, l'animation signifie concrètement le maintien de la vie, le dernier point d'ancrage pour un éventuel redémarrage économique - quand je dis éventuel, je prends le mot dans son sens positif car rien n'est jamais joué et personne ne peut affirmer que les zones rurales sont définitivement déprimées.

En ville, c'est plus évident encore : il n'y a pas de vie urbaine réelle sans commerce, sans artisanat dense, équilibré et tonique. Le consensus actif que j'ai trouvé sur ces idées mérite d'être signalé. L'idée de partenariat a rencontré un

écho remarquable. L'année 1990 a été marquée, et je remercie ceux qui l'ont rappelé, par l'appel à idées adressé par mon département aux municipalités urbaines et par les très fortes réponses qu'il a suscitées.

Sont d'un seul coup démontrés à la fois la nécessité pour l'Etat d'agir comme fédérateur des potentiels locaux et le besoin pour les collectivités et les organismes consulaires, le monde associatif ou le monde professionnel, de trouver un catalyseur pour que les projets opérationnels prennent forme. Encore une fois, le succès rencontré par l'appel à idées sur la politique des villes auprès de communes de tailles d'ailleurs très diverses démontre qu'un besoin considérable existe. Mon ministère vise juste lorsqu'il se charge d'aider les collectivités volontaires à mettre sur pied la politique qui leur manquait en direction du commerce et de l'artisanat.

J'ai précisé « de tailles d'ailleurs très diverses », et j'indique à M. Griotteray qu'il est hors de question et hors de toute intention de ma part de réserver nos interventions aux grandes villes. Pour autant, il ne faut pas les exclure : car nous sommes dans un processus d'industrialisation rapide. Les actions que nous lançons peuvent se dérouler sur de très longues périodes. Sachons prendre en compte le fait que des villes moyennes deviendront plus grandes et que des plus grandes villes sont appelées à devenir de véritables métropoles.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Ce n'est pas sûr !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Pour une fois, prenons en compte l'avenir complètement et ne négligeons pas la difficulté de réaménager à Bordeaux un quartier comme celui des Chartrons, à Nancy, Charles III ou, dans des villes plus petites, de résoudre d'autres types de problèmes. Vous avez cité Nevers. Il n'est pas facile de maintenir l'artisanat de la faïence en centre-ville à Nevers. Or je pense qu'il est fondamental pour l'équilibre de cette ville, pour son développement touristique, pour son bon fonctionnement, que la faïence reste au centre. Le sujet mérite des études, mais celles-ci ne sont pas des subventions qui profiteraient au ministre des finances lui-même, et il ne s'agit en aucune façon de saupoudrage.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Absurde !

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Personne n'y a pensé !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Je rappelle qu'il y a des déclics à provoquer, des prises de conscience à entraîner et, derrière tout cela, je vois des leviers importants. Il ne faut pas choisir *a priori* en fonction de la taille. L'avenir ne se fait pas au poids, vous le savez comme moi, monsieur le rapporteur spécial.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, j'ai voulu dire que ces grandes villes avaient des moyens considérables. Si je vois ceux dont dispose une petite ville de moins de 30 000 habitants comme la mienne, je puis vous dire qu'il ne me viendrait pas à l'idée de venir dans votre cabinet pour vous déclarer « j'ai besoin de votre aide pour travailler » !

Nous nous en sommes déjà entretenus. Nous sommes en train d'imaginer la décentralisation de ce pays, l'autorité des communes, l'autorité des départements : que les petites communes désesparées de moins de 2 500 habitants aient besoin de vous, c'est l'évidence, mais les autres, grand Dieu ! Si Bordeaux pour le quartier des Chartrons a besoin de l'aide de l'Etat, pourquoi pas Paris pour l'Esplanade des Invalides ?

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le rapporteur spécial, vous avez une approche strictement financière du problème ! Dans les réaménagements des centres-villes, il ne s'agit pas seulement d'argent mais d'expertises et de compétences.

Or l'un des rôles de l'Etat précisément, un rôle auquel je n'entends pas renoncer, en tout cas, consiste à réunir des compétences, à conduire des expertises avec un certain

nombre de personnes qu'il rassemblent, et qui ne se trouvent pas fatalement à la disposition de tel ou tel maire, quel que soient les dimensions de sa ville.

On l'a bien vu d'ailleurs lors du colloque que je viens d'organiser sur les entrées de villes. Ce ne sont pas seulement les petites ou grandes villes qui sont en cause, mais toutes les villes où jusqu'à présent, apparemment aucune réflexion n'a été conduite pour lutter contre la laideur et l'enflaissement des entrées de villes, dus à la grande distribution. Cet exemple-là, je pense, suffit à nous faire prendre une bonne conscience du rôle d'expertise qui est celui de la collectivité nationale, un rôle que j'entends mener en tout état de cause.

J'ai été interpellé par M. Jacquemin et par M. Diméglio sur la politique de la ville et sa nécessaire cohérence avec l'urbanisme commercial. Ce lien est fondamental et s'il faut une politique du commerce et de l'artisanat dans les quartiers urbains, c'est beaucoup parce que la génération des grandes surfaces en périphérie a de forts effets destructurants sur les autres quartiers - j'entends « destructurants » sur le plan culturel également, ce qui nous pose les problèmes que vous savez à la période actuelle.

Bien sûr, il n'est pas question de traiter l'un des deux sujets isolément. Comptez sur moi pour maintenir le cap en matière d'urbanisme commercial. Le temps ne m'est pas donné de développer longuement ce sujet. Je tiens seulement à rappeler que l'emballage du dispositif entre 1986 et 1988 est indiscutable. A cet égard, les chiffres ne sont pas équivoques.

M. Alain Bonnet. Parfaitement !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Notre pays a tourné avec une croissance stabilisée de 700 000 mètres carrés par an pendant des années. Or, entre 1986 et 1988, on est passé à 1 300 000, voire 1 400 000 mètres carrés. Les chiffres sont là et ils sont disponibles.

Ce que j'ai à faire, ce que je m'emploie à faire, ce que j'ai clairement déclaré être mon intention, c'est de refroidir ce dispositif ! Il n'est pas possible de songer à un quelconque moratoire car il faut bien que la grande distribution, elle aussi, se modernise. Mais l'équilibre entre les formes de commerce doit être maintenu. Néanmoins, le rythme où vont les choses est mauvais non seulement pour le commerce de proximité, mais aussi, il faut le savoir, pour la grande distribution elle-même.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très juste !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Il faut savoir, dirai-je, maîtriser un cheval qui s'est emballé. Je le fais, sans états d'âme. Ainsi, l'année dernière, j'ai annulé personnellement - donc nous étions au niveau de la décision du ministre - l'accord donné à 200 000 mètres carrés par les commissions départementales.

M. Alain Bruna. Très bien !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Combien en avez-vous accordé, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Mais il ne faut pas envisager la question sous son seul aspect quantitatif. Vous avez eu raison, monsieur Diméglio, d'insister sur la nécessité d'appliquer la loi non seulement dans son détail mais dans son esprit. Les entrepreneurs, inventifs, savent tirer parti d'un texte, le contourner ou l'adapter. Inlassablement, dans plusieurs circulaires adressées aux préfets, je n'ai cessé de recadrer les choses pour rappeler quelle avait été la volonté nationale. Il n'est pas question que cette politique parte à vau-l'eau.

Cela s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'une réflexion plus globale. Monsieur Charié, je partage vos préoccupations, vous le savez, sur l'amélioration de la transparence tarifaire. Un travail très important est en cours sur ce sujet, à votre initiative d'ailleurs, et il doit être présenté au Parlement dans les mois à venir. Ce problème a été discuté dans le cadre d'une journée que vous aviez largement contribué à organiser. J'avais alors évoqué, vous vous en souvenez, la création des remises de proximités. Je ne vous avais pas convaincu, me semble-t-il.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. En effet, cela ne tient la route sur aucun point, monsieur le ministre, si je puis me permettre... (Sourires.)

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Néanmoins, je persiste à soutenir qu'une « remise en ordre » des remises suppose que l'on considère le service rendu.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Cela est vrai !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Laissez-moi aller jusqu'au bout de mon raisonnement.

Actuellement, les remises sont très largement accordées en fonction de la position de force que tel ou tel groupe a su s'assurer. Or il faut que les remises soient fonction objectivement du service rendu. J'affirme qu'à côté du service de grande diffusion, rendu par la grande distribution, le commerce de proximité peut jouer un rôle de conseil, de démonstration et de mise en main. D'une façon ou d'une autre, au niveau des remises, il faudra bien reconnaître le rôle du commerce de proximité. Je souhaite vous en convaincre pour que vous tiriez du même côté que moi cette charrette chargée d'espoir et d'avenir. (Sourires.)

Puisque nous traitons de questions extérieures au budget *stricto sensu*, j'en profite pour préciser très clairement, madame Jacquaint, qu'il n'a jamais été envisagé d'étendre au-delà des zones de vacances les adaptations envisagées en matière de travail du dimanche. Qu'il soit bien clair que seules ont besoin de dérogations les zones concernées par les grandes migrations saisonnières, c'est-à-dire les zones où la « saison » n'est concentrée que sur une partie de l'année. A l'évidence, Paris ou Versailles ne sont pas dans ce cas.

Ces parenthèses refermées, j'insisterai sur deux traits de la politique de la ville et de l'action en zone rurale. Parlons d'abord des idées. Nous avons plusieurs cordes à notre arc. En plus des idées fondamentales que j'ai exposées l'an dernier, et auxquelles je viens de faire allusion, d'autres idées sont apparues en complément. Monsieur Griotteray, il s'agit bien de clarifier et de faire respecter dans ce domaine une idée simple : la politique de la ville n'est ni un gadget ni une opération à caractère intellectuel. Elle est tout simplement l'élément fondamental du rééquilibrage des formes de commerce. Si nous n'avons pas de politique de la ville, nous n'aurons pas de renouveau ou de développement du commerce de proximité. Et sans développement de ce commerce, on assistera à une dérive des formes de commerce.

Une question a été posée sur la publicité comparative. Pour ma part, je ne suis ni pour ni contre. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de dire que je la tenais pour un gadget.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Oh ! Oh !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Certes, ce n'est pas forcément un gadget dangereux, mais il ne sert pas à grand-chose. Tout simplement, il faut veiller à son utilisation. Si la publicité comparative porte sur les prix, il faut rappeler quelle est la qualité du produit en cause, et ce n'est pas simple. Si la publicité comparative concerne la qualité, il faut s'en remettre à des instituts spécialisés et indiscutables, ce qui est bien autre chose que de la publicité.

Je note d'ailleurs que la publicité comparative n'a pas connu une carrière exceptionnelle dans un certain nombre de pays aux économies développées. Si l'on maîtrise bien son utilisation, on peut toujours l'envisager, mais sans attendre d'elle plus qu'elle ne peut apporter.

Pour en revenir à mon propos, la ville, c'est aussi et c'est d'abord un paysage. Certes, ce dernier est la résultante de l'activité économique et de la structure sociale ; mais il est aussi un élément déterminant de notre nouvelle façon de vivre. En ce sens, il est stratégique. Dans notre pays, nous n'avons pas encore appris ni à maîtriser la ville, ni à nous servir pleinement du merveilleux outil qu'elle représente. Aujourd'hui, plus d'une difficulté vient du fait que les jeunes et les moins jeunes subissent ce paysage, cet ensemble urbain au lieu d'y être parfaitement adaptés. Les formes les plus modernes de la distribution doivent y contribuer. Pour autant, n'en attendons pas plus qu'elles ne peuvent apporter. Nous pouvons demander davantage d'exigences esthétiques. La grande distribution est trop souvent synonyme, en effet, d'indigence architecturale - je suis d'accord avec M. Dimé-

glio sur ce point. Elle n'est pas pour rien dans le fait que nos entrées de ville sont parfois d'une remarquable hauteur. Il faut que cela change.

M. Alain Grotteray, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Et cela peut et doit changer ! Mais il y a du travail.

Pour favoriser cette prise de conscience, j'ai décidé d'organiser chaque année des rendez-vous de l'architecture commerciale et de l'urbanisme. La première de ces manifestations, qui s'est tenue le 18 octobre dernier, sous le haut patronage de M. le Président de la République, a eu, je crois, le retentissement qu'il fallait parmi les professionnels, les hommes de l'art et les élus, venus nombreux participer à ce colloque. La prochaine édition, dans un an, sera consacrée à l'insertion architecturale du commerce dans le centre des villes - ce sera le bon complément de ce qui a été fait cette année.

L'autre idée qui, pour moi, a marqué l'année 1990, en matière d'action locale, concerne les zones rurales les plus menacées de dévitalisation. Vous en trouverez une traduction partielle dans les mesures fiscales rappelées par M. Brune. Plusieurs d'entre vous ont souligné que ces mesures allaient profiter aux commerçants et aux artisans ruraux : franchise de T.V.A. au-dessous de 70 000 francs de chiffre d'affaires, diminution de moitié de la taxe sur les assurances pour les véhicules utilitaires, sans parler d'autres dispositifs qu'il serait fastidieux d'énumérer ici.

Je saisis l'occasion pour indiquer à Mme Jacquaint que je suis aussi sensible qu'elle à la nécessité d'alléger les charges de comptabilité des petites entreprises. Cette nécessité avait fait l'objet d'une mesure inscrite dans le projet de loi que j'ai défendu devant vous l'an dernier. A l'époque, dois-je vous le rappeler, le groupe communiste, en s'abstenant, a été le seul groupe parlementaire à ne pas m'apporter son soutien.

Mme Muguette Jacquaint. C'est dépassé, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. J'en reviens au fond, le plus innovant n'est pas là. A force de visites sur le terrain, j'ai été convaincu que nous devons réserver une place toute particulière au dernier commerce rural et à l'artisanat qui reste le dernier dans sa commune. Souvent son mérite est considérable. L'enjeu est élevé. C'est sur lui que repose souvent le moral du village. Les chances de redémarrage de celui-ci en dépendent. Ce commerce est la planche de salut et le noyau de l'activité à venir. Il faut donc faire en sorte qu'il ne disparaisse pas. Je me suis déjà exprimé sur ce point, c'est vrai, M. Brune a bonne mémoire. Vous êtes en droit de me demander où j'en suis. La réflexion, vous le savez, a bien progressé ces derniers mois.

Nous avons préparé une mesure qui est en fin de mise au point. Elle prévoira, je le dis aussi à M. Diméglio, si le Parlement veut bien me suivre, une répartition intercommunale de la taxe professionnelle payée par les grandes surfaces, répartition qui ménagera la possibilité d'apporter une aide particulière au dernier commerce puisqu'une partie des sommes faisant l'objet de la répartition sera consacrée à la dotation d'un fonds départemental au commerce rural.

J'ai écouté, monsieur Diméglio, ce que vous avez dit sur le réseau de stations d'essence, sur l'attitude des compagnies pétrolières. Pour l'essentiel, je partage votre analyse. Nous ne sommes pas restés inactifs, vous le savez, dans ce domaine, et les professionnels de tous bords vous le confirmeront. Il faut que les stations-service s'adaptent et se modernisent. Il faut que leur implantation reste compatible avec nos objectifs d'aménagement du territoire. C'est l'utilité du fonds d'aménagement du réseau de détaillants en carburant, qui est alimenté par une taxe parafiscale.

Entre 1986 et 1988, ce fonds avait été supprimé. Nous l'avons rétabli en 1988 et il a pu recommencer à travailler. Le ministre de l'industrie et moi-même avons réorienté son action, précisément pour mettre l'accent sur le maintien d'un réseau. Il instruit tous les ans quelques centaines de dossiers dont près d'une cinquantaine pour l'action de maintien du réseau. Je souhaite qu'il puisse aller plus loin.

Je vous signale d'ailleurs que la présente loi de finances propose de reconduire la taxe qui alimente ce fonds. Les positions du Gouvernement sont donc très claires dans ce domaine.

Par ailleurs, le budget de mon département ministériel est évidemment mis à contribution pour une série d'actions portant sur les zones rurales et les quartiers urbains - au nombre desquelles les ORAC et les opérations urbaines dont j'ai déjà parlé -, et sa progression en 1991 portera largement la marque de nos priorités en la matière.

C'est ainsi que les autorisations de programme ouvertes au titre de l'aide au commerce dans les zones sensibles progressent de 22 p. 100 dans le projet de loi de finances par rapport à celui de 1990.

De même, les autorisations de programme du Fonds d'aménagement des structures artisanales, le F.A.S.A., progressent entre les deux projets de loi de près de 11 p. 100, en apparence, ce qui est déjà appréciable, mais, en réalité, monsieur Grotteray, si l'on fait abstraction du transfert opéré, à la demande du Parlement, entre le titre VI et le titre IV, de près de 30 p. 100. Du reste, le total des autorisations de programme et des dépenses ordinaires du F.A.S.A. augmente de plus de 22 p. 100 en un an, et de 80 p. 100 en deux ans. Je remercie M. Brune d'avoir rappelé ce qu'a été dans le passé le budget du commerce et de l'artisanat en la matière. Cela permet de mieux situer l'effort.

Ces chiffres sont plus qu'appréciables, je le répète. Mais depuis quelque temps, un certain nombre d'indices m'ont amené à des réflexions très proches de celles que M. Brune a formulées tout à l'heure au nom du groupe socialiste, et qui ont été exprimées par d'autres orateurs.

J'ai la conviction qu'en matière de zones sensibles nous sommes au début de notre chantier, qui sera sans doute plus vaste que nous ne pouvions le soupçonner à l'origine. Il faut bien voir qu'en réalité la problématique sociale des quartiers urbains, de même que la problématique rurale, sont relativement, et paradoxalement, nouvelles pour les responsables de l'action publique, qui ne les ont qu'à peine abordées jusqu'ici sous l'angle du commerce et de l'artisanat.

J'en veux pour preuves, ou du moins pour indices, deux constatations : d'une part, l'espace d'innovation que j'ai trouvé ouvert devant moi à mon arrivée au ministère ; d'autre part, et c'est plus frappant encore, l'extraordinaire réceptivité que j'ai invariablement trouvée chez les élus lorsque je leur ai proposé de réfléchir ensemble et d'agir ensemble pour opérer l'intégration de la dimension « commerce et artisanat » dans leur politique économique et sociale.

La rançon de cet état de fait, c'est que nous découvrons tous les jours de l'ouvrage à accomplir. Entre le moment où les arbitrages gouvernementaux ont été rendus sur le projet de budget et aujourd'hui, plusieurs éléments sont venus attester le dynamisme propre au sujet, ne serait-ce que le nombre inattendu et la qualité des projets qui nous ont été soumis en réponse à l'appel à idées du début de l'année.

L'actualité sociale, elle aussi, a dit son mot. Nos dossiers par ailleurs ont pu se perfectionner. Bref tout a convergé pour montrer qu'il fallait faire plus encore que ce que prévoyait le projet de loi de finances. Le Gouvernement a donc décidé d'affecter, en 1991, au budget du commerce et de l'artisanat, une enveloppe supplémentaire s'élevant à 26 millions de francs en autorisations de programme, laquelle sera consacrée à la politique menée dans les zones rurales et les quartiers urbains.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Le budget va enfin augmenter !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Mes services travaillent en ce moment dans l'urgence, et je pense pouvoir avoir des dossiers « bouclés » au moment de l'examen de la loi de finances rectificative pour 1990.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Vous voyez que vous y venez, monsieur le ministre, à comparer ce qui est comparable !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Je pense que ce total de mesures nouvelles achèvera de convaincre ceux qui, parmi vous, avaient exprimé des doutes sur l'importance des options prises par l'Etat en faveur de ces secteurs. J'ajoute que nous avons d'ores et déjà prévu de renouveler cet effort budgétaire en 1992.

En réalité, compte tenu de la mesure supplémentaire que je viens d'annoncer, les moyens généraux d'intervention et d'investissement - je recadre le tout, monsieur Charlé - progresseront en 1991, par rapport au budget présenté pour 1990, de 21 p. 100 en autorisations de programme et de 40 p. 100 si l'on raisonne en faisant abstraction de l'important transfert souhaité par le Parlement vers les dépenses ordinaires dont je parlais tout à l'heure,...

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Mais bien sûr !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. ... de 13 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement hors bonifications d'intérêt. Quant au total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme, il progresse de 15,9 p. 100, toujours hors bonifications d'intérêt.

Monsieur Jacquemin, il y a bien non pas techniquement, mais effectivement, récupération, et au-delà, de la baisse des crédits nécessaire aux bonifications.

Mesdames, messieurs les députés, 40 p. 100, 13 p. 100, 15 p. 100, sont trois pourcentages que je souhaite vous voir garder présents à l'esprit. Ces chiffres m'incitent à demander à ceux qui se sont exprimés à cette tribune, avant de m'avoir entendu, contre l'adoption de ce budget, ou qui n'étaient pas enthousiasmés par celui-ci si, après cette information, ils maintiennent leur position ou leur réserve. Vous comprendrez dans ces conditions ma propre appréciation. Je n'ai pas d'états d'âme, je vous l'ai dit en commençant. J'ai la double satisfaction d'avoir la possibilité de travailler sur des dossiers novateurs et d'avoir pour le faire des moyens qui sont ce qu'ils sont, mais qui sont en forte progression. Je vous remercie de m'avoir écouté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le ministre, la récente décision de supprimer les quatre centres d'étude et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers régionaux français ne manquera pas d'avoir des répercussions particulièrement négatives, eu égard au nombre de services que ces centres rendaient à l'ensemble de la profession dans le cadre d'une politique active de partenariat.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, et mon collègue Gérard Longuet partage mon attente, connaître les motifs de cette décision qui va à contre-courant de la décentralisation des administrations parisiennes. Je me permets de vous rappeler - et Gérard Longuet s'associe à ce rappel - que l'un des quatre CEPAM, celui de Bar-le-Duc, avait été implanté pendant la crise sidérurgique lorraine et avait été annoncé par le Premier ministre de l'époque, M. Laurent Fabius, comme faisant partie des dispositifs gouvernementaux d'aide à la Lorraine sinistrée.

Le fait de regrouper les services des CEPAM au sein d'un institut supérieur des métiers, dont la création est récente et dont personne ne connaît le but et le fonctionnement, apparaît tout à fait surprenant.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. La transformation du CEPAM en institut supérieur des métiers répond à une volonté politique claire qui est d'assurer la modernisation du secteur des métiers en facilitant son accès aux nouvelles technologies et en mobilisant à cette fin l'ensemble des compétences techniques et universitaires, et notamment celles des I.U.T. Je viens de m'exprimer sur ce point. Je dis qu'il y a urgence et je dis que c'est fondamental non seulement pour le secteur de l'artisanat mais aussi pour l'industrie même dont l'artisanat est sous-traitant.

Si le CEPAM a rendu des services remarquables par la diffusion des techniques de gestion et de formation des agents économiques, il est non moins certain que ce centre connaissait des charges de structure et des coûts de fonctionnement dont la lourdeur a été soulignée par l'audit externe que j'ai demandé à un cabinet spécialiste.

La création de l'institut, qui a fait l'objet d'une concertation de dix-huit mois avec les représentants de l'artisanat - l'A.P.C.M., l'U.P.A. - répond ainsi à notre volonté que les structures scientifiques les plus décentralisées - centres techniques, instituts universitaires de technologie - se mobilisent

en faveur de la petite entreprise, dans le cadre d'un vrai partenariat avec les chambres de métiers et les organisations professionnelles.

Ce n'est donc pas de quatre antennes, comme l'ancien CEPAM, que disposera l'institut mais de dizaines de correspondants implantés au niveau géographique le plus fin et le plus près possible des connaissances et des compétences. La vocation première de l'institut est ainsi d'animer ce réseau au bénéfice des entreprises du secteur des métiers.

En ce qui concerne les actions déjà engagées en Lorraine, tout a été mis en œuvre pour que ces programmes soient intégralement repris par le service économique régional des chambres de métiers et qu'aucune rupture ne soit ainsi observée dans la dynamique qui avait été créée.

S'agissant de l'antenne de Bar-le-Duc, à laquelle vous avez fait nommément référence, j'ai déjà indiqué que j'étais prêt à examiner un montage permettant de créer une petite antenne de développement local avec l'appui des collectivités locales de la Meuse et de la Lorraine, à partir de l'équipe actuelle qui comprend, je vous le rappelle, deux personnes.

Je suis disposé à examiner la possibilité d'un tel montage qui nécessite une mobilisation de tous les partenaires en accord, bien entendu, avec le ministère de l'aménagement du territoire.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, un sondage récent publié par le mensuel *Budget famille* montre que 55 p. 100 des consommateurs ne s'estiment pas satisfaits de l'affichage des prix par code barre dans les grandes surfaces. La marge d'erreur de 4 p. 100 entre les prix affichés et le prix payé à la caisse qu'a révélée l'enquête menée avant les vacances inquiète à juste titre les clients d'hypermarchés et de supermarchés.

Pourtant, l'utilisation de systèmes de lecture optique des prix affichés s'est développée très vite ces dernières années. Au dire des professionnels de la grande distribution, chacun devait y trouver avantage. En effet, à côté d'une possibilité de parvenir simplement à une gestion en temps réel des stocks, il y a surtout le phénomène visible et perceptible par tous, celui du passage plus rapide des clients à la caisse. D'un côté, gain de productivité, de l'autre, diminution des pertes de temps : distributeurs et consommateurs devraient apprécier également ce système. Or il n'en est rien.

Monsieur le ministre, vous vous étiez exprimé sur ce sujet il y a quelques mois. Considérez-vous aujourd'hui que la situation s'est améliorée et peut-on dire qu'elle est satisfaisante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, j'ai été tout à fait d'accord avec les consommateurs lorsqu'ils ont considéré qu'un taux d'erreur de 4 p. 100 sur leurs tickets de caisse était excessif. Je dirai même qu'il est inadmissible. Tout doit être fait d'urgence dans tous les magasins pour que ce taux revienne au seul niveau acceptable : zéro pour cent d'erreurs. Je l'avais dit aux responsables des chaînes de distribution dès que j'avais eu connaissance des résultats de l'enquête concernée. Et je me suis moi-même rendu dans des grandes surfaces pour vérifier que des mesures étaient prises.

Je voudrais aujourd'hui que nous recadrions le débat. D'abord, le taux de 4 p. 100 est maintenant un peu ancien. Je pense que, depuis sa publication, les mesures dont j'avais fermement demandé l'adoption ont commencé à faire sentir leurs effets. J'attends sur ce point un rapport précis de la profession, que je ne manquerai pas de vous communiquer. Je note au demeurant que celle-ci a tout intérêt à lever toute suspicion sur son fonctionnement. Les erreurs n'ont pas joué, globalement, au profit du vendeur. C'est un point qu'il ne faut pas manquer de rappeler. Les erreurs s'établissent de façon à peu près symétrique au détriment à la fois du vendeur et de l'acheteur. En revanche, si une mauvaise réputation du code barre devait s'établir, elle nuirait grandement à la fréquentation des magasins et à la rentabilité même de l'activité commerciale.

Ensuite, je suis convaincu que la lecture optique et le code barre sont d'excellentes inventions, pour les raisons que vous avez dites, monsieur Bassinet. Simplement, il faut que jeunesse se passe, même pour les inventions, et que celles-ci

parviennent rapidement à maturité. On vérifiera alors que les consommateurs y gagnent en temps et que les distributeurs y gagnent en productivité, au sens le plus global du terme. On peut même imaginer une gestion en direct des prix sur les gondoles, ce qui pourrait être encore plus intéressant.

Je voudrais enfin faire une brève remarque. Le sondage récent auquel vous faisiez allusion, monsieur Bassinet, ne portait pas que sur les codes barres. On y apprenait également que les consommateurs qui considéraient les courses dans une grande surface comme une corvée était plus nombreux que ceux qui y trouvaient leur plaisir. Ne glosions pas à l'infini, un sondage n'est qu'un sondage. Je voudrais simplement que nous méditions sur ce constat et qu'on veuille bien ne pas voir à tout prix une démarche ludique à incidence culturelle dans la fréquentation des grandes surfaces. Il y a là vraiment matière à réflexion pour nous tous.

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre délégué, lors des événements récents de Vaulx-en-Velin, des commerces ont été hélas pris pour cible. Mais après le sinistre, on s'est aperçu à quel point ces commerces étaient essentiels à la vie de la cité. Ce sont eux, en effet, qui lui donnent son animation et son visage humain. Ce qui a été vérifié dans des circonstances extrêmes à Vaulx-en-Velin est vrai, sans qu'il y ait besoin de crise pour le démontrer, dans toutes les villes de France.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit à l'instant ce qu'allait être les moyens budgétaires de votre politique de la ville. Pourriez-vous nous indiquer, par des exemples pratiques, ce que vont concrètement recouvrir les actions de cette politique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. D'abord un mot, monsieur Bonnet, sur Vaulx-en-Velin puisque vous y avez fait allusion.

En s'en prenant aux commerçants du quartier du Mas-du-Taureau, les casseurs de Vaulx-en-Velin s'en sont pris, sans le savoir, à une composante décisive de leur propre environnement. Ne serait-ce que pour une raison : les implantations commerciales et les commerces de proximité sont, par nature, des lieux de dialogue entre les gens. Or, dans ces communes de banlieue, c'est souvent le dialogue qui manque le plus. Et ce n'est pas en détruisant les commerces qu'on le favorisera.

A Vaulx-en-Velin, mon ministère va aider financièrement à la réinstallation des commerçants sinistrés.

Quant à la politique de la ville, en général, vous me demandez quelles actions seront entreprises sous ma responsabilité.

Mon objectif est de conduire les collectivités locales à engager une réflexion globale et un programme d'actions étalé sur plusieurs années, dont les thèmes sont les suivants.

Premier thème, l'environnement urbain, c'est-à-dire la prise en compte, dans l'aménagement urbain, des besoins et des contraintes des activités artisanales et commerciales : parkings, rues piétonnes, réhabilitation du bâti, embellissement des espaces publics, signalétique, ou encore animation des rues.

Deuxième thème, la modernisation des entreprises et leur adaptation aux nouvelles conditions du marché urbain : développement de nouvelles activités, amélioration de l'outil de travail et du bâti. L'accent sera mis sur le problème général que pose l'évolution de la charge foncière pour le maintien en ville de l'artisanat d'atelier et de services particuliers auxquels je tiens beaucoup ; à cette fin, le ministère encouragera les projets de locaux locatifs à loyer modéré et de pépinières d'entreprises.

Troisième thème, la formation des entrepreneurs et des salariés. Il va de soi.

Je vous rappelle enfin que mon département ministériel participe aux opérations de développement social des quartiers, ce qui l'a conduit à mener des interventions de formes diverses : création d'ateliers-relais et aménagement de locaux artisanaux, animation économique, réhabilitation de locaux commerciaux...

L'ensemble forme, je crois, un dispositif assez complet. Il est varié, certes. Il est certainement onéreux. Il est indéniablement au service d'une grande ambition et il présente une cohérence indiscutable.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour une seconde question.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, ma seconde question a trait aux métiers d'art.

Vous avez annoncé dans le courant de l'année le lancement d'expériences de classes de métiers d'art et de classes-ateliers dans les établissements scolaires. Ces expériences peuvent être comparées, par exemple, à celle des classes de nature.

Certains métiers d'art qui font partie des secteurs où la France détient, de longue date, un savoir-faire spécifique et un avantage économique, sont en effet aujourd'hui confrontés à un problème de préservation et de transmission de ces savoirs. La France, faute d'avoir su intéresser et former un nombre suffisant de jeunes, risquerait alors de perdre un atout remarquable.

L'initiative consistant à sensibiliser les jeunes en âge scolaire va donc dans le bon sens. Pourriez-vous faire le point sur ces expériences et nous donner des précisions sur vos intentions futures en ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Merci, monsieur le député, de me donner l'occasion de mieux souligner ma politique dans ce domaine.

Donner à l'art et à ses métiers droit de cité à l'école, mettre les enfants de plain-pied avec le monde du travail dans ce qu'il a de plus créateur, de plus vivant, de plus directement appréhendable, tels sont les objectifs de deux innovations : les classes-ateliers et les classes de métiers d'art.

Les classes-ateliers, d'abord, ont été lancées au printemps dernier.

Une classe-atelier permet à des élèves de C.M. 1 et C.M. 2 d'être en contact régulier, à raison d'une demi-journée par semaine pendant douze à quinze semaines, avec un artisan d'art qui intervient conjointement avec un instituteur pour construire un projet pédagogique permettant la découverte du métier.

Pour la mise en œuvre de ce projet, conduit en concertation entre la direction de l'artisanat, la direction des écoles et la société d'encouragement aux métiers d'art, treize départements ont été retenus par la direction des écoles, dont les Hauts-de-Seine.

En tout, dix-sept projets ont été ainsi préparés par des instituteurs et des artisans sélectionnés par la S.E.M.A. en raison de leur haute technicité, pour à peu près autant de métiers d'art différents.

Il y a par ailleurs les classes de métiers d'art qui vont bientôt démarrer.

Elles obéissent à une autre logique, celle de la transplantation. Comme pour les classes de nature ou les classes de neige, les enfants quitteront leur commune pendant une semaine entière et iront séjourner dans une ville ayant une vocation affirmée en matière de métiers d'art.

Ce séjour constituera une rupture avec le mode de vie habituel et un dépaysement que je crois fort utiles à l'appréhension par les élèves de la dimension du métier à découvrir. Si cela se passe comme je le prévois, ce sera un temps fort de l'année scolaire. Sa préparation s'intégrera dans le projet d'école et son prolongement favorisera la mise en place d'activités novatrices.

Le séjour lui-même se partagera entre les ateliers proprement dits et une initiation culturelle conduite par des conservateurs de musées, des ethnologues, des historiens, des plasticiens, des enseignants d'écoles d'art.

La classe de métiers d'art se construira autour d'un projet éducatif dont la forme pourra varier selon le métier considéré mais qui, toujours et dès le départ, sera le produit d'une étroite collaboration entre l'instituteur, seul maître de la classe et responsable pédagogique, et l'artisan. L'instituteur sera également aidé dans sa démarche par l'inspecteur départemental de l'éducation nationale et par l'équipe des conseillers pédagogiques.

Dans un premier temps, l'expérience devrait avoir lieu dans une dizaine de villes d'accueil caractérisées par l'existence d'un noyau de professionnels hautement qualifiés autour d'une même activité et d'un environnement culturel permettant une diversité de rencontres et de visites.

En conclusion, je crois beaucoup à l'avenir de ces classes parce que j'ai la conviction que les métiers d'art français ont un fort potentiel de séduction à l'égard des jeunes élèves des

écoles, qu'ils sont bien faits pour nourrir des projets pédagogiques chez les enseignants et que ce débouché est utile à la fois pour les jeunes et pour l'économie nationale.

Je rappelle que les métiers d'art en France représentent 80 milliards de chiffres d'affaires, avec une croissance très forte, de l'ordre de 20 p. 100, d'une année sur l'autre.

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour une seconde question.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer les lignes directrices qui ont guidé l'élaboration des programmes économiques des organismes employeurs d'assistants techniques des métiers - chambres des métiers, organisations professionnelles ?

La grande majorité de ces organismes - 80 p. 100, nous avez-vous dit tout à l'heure - a opté dès cette année pour le nouveau mode de financement de l'assistance technique.

Quels sont les principes qui ont servi à l'élaboration des programmes ? Selon quels critères avez-vous ensuite décidé de les soutenir ? Les petites chambres de métiers ont-elles pu participer à ce mouvement ? Quelles en sont les conséquences financières ? Enfin, allez-vous poursuivre la mutation avec les mêmes principes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, les lignes directrices ayant guidé l'élaboration des programmes économiques des organismes employeurs découlent naturellement de l'objectif prioritaire fixé qui consistait à passer d'une logique de conseil individuel à une logique d'animation.

Il est important de revenir quelques instants sur l'importance de la mutation qui vient de s'opérer.

C'est ainsi que plus de 80 p. 100 des anciens bénéficiaires ont opté pour le nouveau régime d'animation économique et que quatre-vingts organismes nouveaux, pour l'essentiel émanant d'organisations professionnelles, ont également présenté un programme.

Toutefois, l'exercice étant nouveau, il est certain que nombre de programmes doivent encore être améliorés afin de clarifier leurs objectifs et de permettre une mesure de l'effet d'entraînement des financements de l'Etat vis-à-vis, notamment, des collectivités territoriales.

D'ores et déjà, des premières tendances se dégagent de l'analyse de ces programmes. Parmi les objectifs d'intervention proposés dans le cadre de la réforme, ont été retenus comme prioritaires :

L'emploi, sous la forme de la transmission-reprise et de la création d'entreprises ;

Le conseil ; il faut préciser que ce domaine a été largement agréé pour les chambres de métiers dans la mesure où il correspond à la notion de service public dû aux artisans inscrits au répertoire des métiers ;

Le développement rural ;

Les projets sectoriels : agro-alimentaire, filière bois.

Dans la décision de financement prise par mon ministère, plusieurs critères ont été pris en compte :

Les objectifs affichés par chaque programme, leur crédibilité, la clarté de leur formulation et de leur quantification ;

La nécessité, en cette première année d'application, et donc de transition, de maintenir le niveau de subvention à celui atteint en 1989 ;

La nécessité, enfin, d'accorder un traitement circonstancié aux plus petites chambres de métiers, dont la mission de service public doit en tout état de cause être reconnue et garantie.

Dans les prochains exercices, la marge de choix et de manœuvre du ministère va être accrue, de façon à apporter le plus grand soutien possible aux programmes les plus intéressants. Il convient en tout état de cause que les financements d'Etat aient un effet de levier, qui devra être mesuré, car il n'est pas question que l'Etat contribue seul aux programmes favorisant l'action économique locale.

Il est d'ailleurs prévu qu'un appui méthodologique soit apporté aux différents organismes, notamment ceux à faibles effectifs, afin que la qualité des programmes en faveur de l'emploi ou du développement local favorise la mobilisation des différents opérateurs concernés, qu'il s'agisse des collectivités ou des fonds structurels européens.

M. Alain Bonnet. Merci.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre, on vous a demandé tout à l'heure s'il y avait un ministre du commerce et de l'artisanat. J'ai bien noté que vous étiez en séance, et c'est le minimum que l'on attendait de vous ! J'ai bien noté également que vous n'aviez pas d'états d'âme. Tant mieux ! On ne vous demande pas d'en avoir.

Mais ne faites-vous pas un peu trop d'effets d'annonce, et je me permets de vous interroger sur deux points : les ristournes de proximité et les 26 millions de francs dont vous allez disposer dans quelques mois à l'occasion d'une loi de finances rectificative. Sur ce dernier point, monsieur le ministre, il est tout de même un peu étonnant que, alors que le budget de 1991 n'est pas encore voté et que vous ne savez même pas si vous aurez une majorité pour le voter - vous-même, membre du Gouvernement, y avez fait allusion - vous fessiez une telle annonce.

Vous êtes présent, c'est bien. Vous n'avez pas d'état d'âme, c'est bien. Mais on ne peut pas laisser passer de tels effets d'annonce ! C'est trop grave, ne serait-ce que par respect pour notre institution dans laquelle nous essayons nous aussi d'être présents en servant au mieux les intérêts du commerce et de l'artisanat.

Sur ce budget, monsieur le ministre, deux mots.

Diriez-vous à un salarié, en octobre 1990, que vous allez augmenter son budget de 10,9 p. 100 en 1991, en vous fondant sur le budget de 1990, sans tenir compte des augmentations intervenues au milieu de l'année et en intégrant le remboursement des frais pour les repas d'affaires ou les déplacements ?

C'est exactement ce que vous faites, monsieur le ministre, lorsque vous nous présentez le budget pour 1991. Vous ne tenez compte que du vote initial, c'est-à-dire que vous ne tenez pas compte de ce qui a été réellement voté pour 1990. Par ailleurs - et c'est la raison pour laquelle j'arrive à une diminution de 7 p. 100 -, vous savez très bien qu'il y avait l'année dernière dans les crédits du ministère du travail, du ministère de la culture, du ministère de l'agriculture des sommes destinées aux commerçants et artisans qui sont aujourd'hui dans votre budget.

Deuxième question...

M. le président. Monsieur Charié, vous avez largement dépassé vos deux minutes pour poser une première question. Je vous laisse en poser une seconde, mais faites-le en trois secondes.

M. Jean-Paul Charié. En trois secondes, monsieur le président !

Comment ferez-vous, monsieur le ministre, pour appliquer la ristourne de proximité ? En fonction de quelle notion allez-vous définir la proximité ? En fonction de quelle mise en scène garantirez-vous à ces commerçants et artisans qu'ils bénéficieront d'une ristourne de proximité ? En définitive, monsieur le ministre, est-ce que ce ne sera pas l'occasion d'une nouvelle augmentation des prix ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, j'ai parlé pour la première fois des ristournes de proximité au colloque que vous aviez organisé et il me paraît important que ce sujet soit débattu.

Je reprends l'argumentation que je formulais tout à l'heure.

Une ristourne doit être gagée, doit être justifiée par un service rendu par la distribution. La grande distribution rend des services de quantité, ce que personne ne discute, ce qui est important pour l'industrie et mérite une rémunération. Le commerce de proximité rend des services incomparables, pour lesquels personne ne peut le remplacer. Pourtant, parce que ce commerce est divisé, son rôle n'est pas reconnu. Le prix d'achat est donc tel pour lui aujourd'hui qu'il se trouve dans une situation d'infériorité quasi structurelle par rapport aux acheteurs de la grande distribution.

Ce problème doit être traité. S'il ne l'est pas, nous nous interdisons tout rééquilibrage des deux formes de commerce. Or c'est fondamental et je me suis engagé à agir en ce sens.

Cette idée-là, ou une autre, ne fait pas l'objet, que je sache, d'un projet en bonne et due forme. Comment, au niveau des ristournes, reconnaître le rôle du commerce de proximité ? Si ce n'est pas une ristourne de proximité, monsieur le député, vous l'appellerez comme vous voudrez, et je vous suivrai certainement si vous avez une idée efficace. En tout cas, je tiens à ce que le débat soit ouvert. Les ristournes, ce n'est pas seulement pour les plus lourds. C'est pour ceux qui ont un rôle économique et à qui l'on doit donc mieux s'intéresser, et pas seulement dans un rapport de force.

Quant au fait que j'aie indiqué que la loi de finances rectificatives pour 1990 apporterait un complément à mon budget de 1991, je m'étonne, monsieur le député, que quelqu'un qui trouvait il y a quelques instants qu'on ne parlait pas assez, qu'il n'y avait pas d'effet d'annonce, que l'on n'utilisait pas l'élément médiatique, me reproche d'avoir tenu à faire le point exact des moyens dont je dispose à ce jour. Il faut savoir ce que l'on veut !

Il y a toute une série de problèmes nouveaux auxquels il va falloir apporter des réponses. J'ai effectivement demandé des moyens supplémentaires pour y faire face. C'est bien ce que nous souhaitons tous, et vous l'avez dit ce matin.

Qui peut s'offusquer que, devant la représentation nationale, j'aie fait l'état exact des ressources dont je dispose, d'une loi de finances initiale à une autre loi de finances initiale, puisque telle est bien la référence ? Monsieur le député, je suis persuadé que ces 26 millions, vous les accueilliez comme moi avec beaucoup de satisfaction.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Monsieur le président, je souhaite au nom de la commission demander au ministre une précision et une réponse sur un point important de mon rapport écrit que j'ai évoqué à la tribune tout à l'heure.

Monsieur le ministre, vous avez à nouveau abordé le problème de l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Déjà, l'an dernier, en juin, si je me souviens bien, vous aviez annoncé un projet de loi. Je sais que ce problème vous tient à cœur, qu'il est difficile, mais il est important pour nous et plus encore pour les professionnels de savoir quand le projet de loi annoncé sera présenté de façon que l'on sorte de ce flou qui n'est pas artistique.

Ma question concerne la préoccupation des commerçants et des artisans vis-à-vis des mesures fiscales prises en faveur des grandes entreprises, en fait les mesures d'allègement accordées au titre de l'impôt sur les sociétés.

J'avais fait une suggestion à la fin de mon propos à la tribune, qu'a reprise au nom de l'U.D.F. M. Diméglio. Je vous proposais, pour arriver à une parité de traitement, de défendre un système d'allègement ou de franchise d'impôts pour une fraction de la part bénéficiaire de l'activité des entrepreneurs individuels qu'ils n'affectent pas à leur rémunération et qu'ils réinvestissent en général dans leur entreprise, la différence étant évidemment que, dans l'avenir, il y aurait, si un fonds de ce genre était créé, un contrôle sur cinq ans de la réalité de ce qu'ils font ordinairement.

Ce serait, monsieur le ministre, un point de nature à faire évoluer la position de ceux qui sont très réservés sur votre budget.

M. le président. Votre intervention, monsieur le rapporteur, était un peu en marge de notre règlement...

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Pour l'ouverture le dimanche, que nous devrions plus précisément appeler le repos dominical des salariés, j'ai tenu à ce que la réflexion soit lancée de très loin, monsieur le rapporteur, parce qu'il s'agit d'un véritable et difficile problème de société, mettant en jeu non seulement le fonctionnement des commerces mais des habitudes et des libertés. Ne vous étonnez donc pas - et je sais que vous êtes d'accord avec moi sur ce point - que nous ayons engagé la réflexion depuis dix-huit mois, d'abord avec le rapport Chaigneau, puis avec l'audition des professionnels et des organisations syndicales, pour tenter de dégager un consensus, qui est aujourd'hui très largement acquis.

Deux actions doivent encore être entreprises.

Pendant la période d'attente, il faut rappeler inlassablement à tous ceux qui transgressent la loi existante qu'ils ont tort de le faire et que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Et j'ai été appelé à le faire, vous le savez, très récemment à l'encontre de Virgin Megastore à Marseille. La loi doit être appliquée.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Bonne ou mauvaise, elle doit être appliquée !

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Le ministre s'est constamment employé à le dire, n'attendant pas que telle ou telle action fasse venir ce problème au premier plan de l'actualité.

Pour ce qui est du texte lui-même, je le disais à l'instant, j'ai mené ma propre concertation avec les organisations professionnelles. Il s'en est dégagé des points positifs, notamment le fait qu'il n'y a pas de demande des professionnels pour une ouverture généralisée des magasins le dimanche. Cela me paraît très important. Une deuxième partie de la concertation à mener avec les organisations syndicales, est à la charge de mon collègue Jean-Pierre Soisson. Elle n'est pas terminée à ce jour.

Dès que je le pourrai, je souhaite présenter au Gouvernement un projet ou une réflexion dans ce sens. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, à la semaine près, quand cela sera fait, mais je considère qu'il y a une certaine urgence à clarifier les opinions, de façon que chacun sache que nous n'avons pas l'intention de banaliser le dimanche.

Sur le deuxième point, monsieur le rapporteur, j'ai bien entendu votre proposition de création d'un fonds d'investissement. Je souhaite pouvoir en étudier les caractéristiques techniques. En effet, si le manquement paraît simple, les modalités de fonctionnement sont peut-être plus compliquées qu'il ne semble au premier abord. Il serait bon que nous puissions en parler plus longuement avant que je ne vous donne ma position et celle du Gouvernement.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Les crédits concernant le commerce et l'artisanat, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué au tourisme.

J'appelle maintenant l'article 91.

Article 91

M. le président. Je donne lecture de l'article 91 :

« INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« III. - Commerce et artisanat

« Art. 91. - Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 475 F. »

M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Alain Bonnet ont présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Dans l'article 91, substituer à la somme : "475 F", la somme : "483 F". »

La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. L'amendement que propose la commission des finances est presque devenu traditionnel.

L'article 91 tend à revaloriser la taxe pour frais de chambre de métiers prévue à l'article 1601 du code général des impôts. Le texte initial du projet prévoyait de fixer le maximum du droit fixe à 475 francs. Après l'adoption des crédits du commerce et de l'artisanat, la commission des finances a adopté un amendement de votre serviteur visant à porter ce maximum à 483 francs, puis elle a voté l'article 91 ainsi modifié.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir suivre votre commission des finances.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'était à moi de le dire !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Grotteray, rapporteur spécial. La commission a, en effet - c'était à moi qu'il revenait de le dire - voté cet amendement et nous souhaitons que l'Assemblée veuille bien faire de même.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat. Le Gouvernement est favorable à l'amendement. Les chambres de métiers ont, en effet, des missions de service public dont la charge, nous l'avons vu ce matin, ne va pas en s'allégeant. Il convient donc de faire progresser leurs ressources de façon raisonnable, dans les limites qu'imposent la volonté - et la nécessité - de ne pas accroître les prélèvements obligatoires sur les entreprises.

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, contre l'amendement.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, si les chambres de métiers sont, en effet, à l'origine de nombreuses actions de formation, notamment par le biais de l'apprentissage, force est de constater que ces actions ne bénéficient pas toutes aux artisans qui, par la taxe pour frais de chambre de métiers, contribuent de manière décisive à leur financement.

Aussi, sans contester le bien-fondé de cette taxe, les députés communistes s'interrogent-ils sur son augmentation annuelle qui est systématiquement gonflée par voie d'amendement.

Il me semble - M. Bonnet ne m'en voudra pas de le dire - que cet amendement inflationniste fait office de bouée de sauvetage annuelle pour la formation initiale que devrait apporter l'enseignement technique et professionnel. C'est d'ailleurs ce que des milliers de jeunes réclament depuis quelques jours dans les rues de Paris et jusque devant l'Assemblée nationale, mais aussi dans l'ensemble de la France.

Ces milliers de jeunes, je les soutiens entièrement.

M. Jean-Paul Charlé, rapporteur pour avis. Moi aussi, madame Jacquaint !

Mme Muguette Jacquaint. Vous m'en voyez satisfaite, monsieur Charlé !

Si l'enseignement technique avait eu tous les moyens nécessaires pour dispenser la formation initiale, les jeunes ne les réclameraient pas aujourd'hui, des jeunes qui se considèrent, il suffit de les écouter, comme faisant partie des générations sacrifiées.

Où sont passées, monsieur le ministre, les parts importantes de taxe d'apprentissage qui devaient être consacrées, justement, à cette formation ? Pour la plupart, elles ont été détournées vers d'autres lieux, nous le savons bien.

Sachant que les chambres de métiers les plus importantes portent systématiquement le droit fixe à son montant plafond, et n'oubliant pas qu'au droit fixe s'ajoute un droit additionnel déterminé par chaque chambre, nous nous opposons à l'amendement déposé par la commission des finances et soutenu par M. Bonnet.

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Je tiens à rappeler ici le rôle que doivent jouer les chambres de métiers dans la formation professionnelle et dans l'enseignement en alternance et tout le prix que nous y attachons, à rappeler aussi l'efficacité de ce type de formation, notamment pour l'embauche lors du premier emploi.

Je soutiens donc l'amendement de la commission des finances, car les chambres de métiers ne disposent peut-être pas de tous les moyens dont elles auraient besoin pour faire face à leurs missions. L'amendement reste raisonnable, on l'a dit tout à l'heure. Il imposerait, je l'ai calculée, une augmentation de 1,6 p. 100 par rapport aux propositions initiales du Gouvernement. Cela me paraît tout à fait supportable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 52. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 91, modifié par l'amendement n° 52.

(L'article 91, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627 ; rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Travail, emploi et formation professionnelle :

Annexe n° 38, (Travail et emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XVII, de Mme Marie-France Lecuir, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Annexe n° 37 (Formation professionnelle). - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XVI, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com